

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le onze décembre deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le dix-sept décembre deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, F. GAGNARD, J.-P. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; J.-M. DURAND, Adjoint de quartier ; M.-E. MORIN, J. C. PORCHERON, V. RADOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY (points 1 à 12), S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE (points 6 à 19), C. ALVARO (points 1 à 17), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, J.-J. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE (points 1 à 7 et 9 à 19), G. MERGY (points 5 à 19), D. BEKIARI (points 1 à 9 et 12 à 19), Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : R. LHOSTE (pouvoir à E. CHAMBON), A.-M. MERCADIER (pouvoir à M.-E. MORIN), J.-L. DELERIN (pouvoir à C. BIGRET), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), V. FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET, points 1 à 5), C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE, points 18 à 19)

Absents excusés : S. CICERONE (point 8), D. BEKIARI (points 10 et 11), T. NAPOLY (points 13 à 19).

Absents : J. N'GALLE-EBOA, G. MERGY (points 1 à 4)

Secrétaire : Mme M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire : « Mes chers collègues, merci de prendre place ; nous allons entamer ce dernier Conseil Municipal de l'année 2018, assez proche des fêtes de Noël, dont les festivités ont d'ailleurs commencé sur la place de Gaulle. J'espère que l'esprit de Noël descendra sur nous dans cette dernière assemblée annuelle et qu'il nous guidera dans nos débats.

Avant que de commencer l'appel aux présents et représentés, je vous propose de partager un moment de recueillement en l'honneur des victimes tombées récemment à Strasbourg dans le cadre d'un attentat, un attentat supplémentaire à ceux qui ont rythmé, il faut bien le dire, cette mandature, avec, à chaque fois, la même violence et la même barbarie. Je vous propose donc une minute de silence en l'honneur des cinq victimes et probablement d'une sixième à venir, et des onze blessés actuellement. »

L'Assemblée observe une minute de silence.

M. le Maire : « Nous allons procéder à l'appel des présents et des représentés. En fin de Conseil, je vous proposerai de nous prononcer sur six vœux et six questions de la part de l'opposition. (*Appel.*)

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, comme à l'accoutumée. Mme FOULARD semble s'être résignée à jouer ce rôle ; y a-t-il des objections ? Mme FOULARD sera donc notre secrétaire de séance.

Vous avez eu sur table, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la liste des 35 décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018. Je tiens à vous faire remarquer que nous ne pourrions pas le valider dans la mesure où nous avons reçu trop tardivement un très grand nombre de remarques de M. FAYE, 44 en l'occurrence, qui ne concernent pas que des remarques de forme. Nous sommes donc obligés de vérifier les enregistrements, ce qui reportera l'adoption du PV au prochain Conseil Municipal.

- L'adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018 est **reportée** à une prochaine séance du conseil Municipal.

Je l'ai annoncé tout à l'heure, nous aurons donc huit vœux et six questions.

Je vous propose un point d'information rapide concernant une procédure imposée par la loi, qui est l'élaboration du PLU intercommunal, donc d'un PLU territorial dans un premier temps, dans le cadre de Vallée Sud - Grand Paris. C'est une procédure qui est longue.

Il est d'abord prévu d'acter un certain nombre de grands axes extrêmement généraux qui sont retrouvés dans quasiment tous les PLU. On y trouve, en point 1, conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire ; améliorer le cadre de vie de tous habitants et des salariés – jusque-là, on ne peut être que d'accord ; engager le territoire dans la transition écologique et renforcer la trame verte. Ce sont les trois éléments pour l'instant fondateurs de ce début de réflexion, en sachant que le calendrier est assez étalé.

Dans un premier temps, ce PLU se résumera, en fait, à une compilation des PLU de chacune des villes qui composent le territoire.

Le diagnostic partagé devrait commencer fin 2019, avec un premier débat, dans le cadre du PADD, avec l'une des consultations publiques rendues obligatoires par la loi fin 2020. Le courant de l'année 2021 devrait voir l'arrêt du projet, tandis que, *a priori*, l'approbation interviendrait à la fin de l'année 2022.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. »

➤ FINANCES

1 – Exercice 2019 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement

M. le Maire : « La parole est à M. DURAND. »

M. DURAND : « Comme vous le savez, le budget va être voté fin mars, au maximum début avril, pour mise en force début avril de cette année.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, il vous est proposé de reconduire 25 % des crédits votés l'année dernière, de manière à ce que les services puissent continuer à travailler et, notamment, honorer les factures en suspens. C'est une délibération coutumière, récurrente chaque année. Nous ne votons pas un budget, mais un principe, permettant la continuité du travail des services. Ce vote n'est donc pas lié au fait que vous avez voté l'année dernière les investissements correspondants ou non. À titre d'exemple, des remboursements d'emprunt ont dix ou quinze ans d'ancienneté.

Je vous propose d'en délibérer. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. Durand. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ; je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en BP 2018 pour le budget 2019, préalablement à son vote (Chapitres 16, 20, 21 et 23 en dépenses) :

		BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018	ANTICIPÉ 2019
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 644 710	2 057 000	3 701 710	925 428
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 500	0	422 500	105 625
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 304 562	-2 091 000	8 213 562	2 053 391

Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 777 186	845 000	2 622 186	655 547
	TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	14 148 958	811 000	14 959 958	3 739 990

Ces 14 959 958 euros autorisent donc l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2019 à hauteur de 3 739 990 euros répartis comme suit :

Imputation	Libellé compte	BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018	ANTICIPÉ 2019
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 640 000	2 057 000	3 697 000	924 250
16818	AUTRES EMPRUNTS	2 710		2 710	678
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	2 000		2 000	500
Total chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 644 710	2 057 000	3 701 710	925 428
202	FRAIS D'ÉTUDES, D'ÉLABORAT, MODIF, RÉVIS, DOC. URBA	5 000		5 000	1 250
2031	FRAIS D'ÉTUDES	25 000		25 000	6 250
2033	FRAIS D'INSERTION	18 000		18 000	4 500
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	254 500		254 500	63 625
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 000		120 000	30 000
Total chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	422 500	0	422 500	105 625
2111	TERRAINS NUS	1 133 001	-300 000	833 001	208 250
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	6 500		6 500	1 625
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	381 500		381 500	95 375
21311	HÔTEL DE VILLE	152 800	-4 000	148 800	37 200
21312	BÂTIMENTS SCOLAIRES	1 279 600		1 279 600	319 900
21316	ÉQUIPEMENTS DU CIMETIÈRE	30 000		30 000	7 500
2135	INSTAL. GÉN., AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONST.	2 909 596	-441 000	2 468 596	617 149
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	1 023 000	-968 000	55 000	13 750
2151	RÉSEAUX DE VOIRIE	2 344 000	-400 000	1 944 000	486 000
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	68 000		68 000	17 000
21534	RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION	15 000		15 000	3 750
21538	AUTRES RÉSEAUX	197 075		197 075	49 269
21578	MATÉRIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	30 000		30 000	7 500
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECH.	53 000		53 000	13 250
2168	AUTRES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	15 000		15 000	3 750
2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	130 000		130 000	32 500
2183	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	202 100		202 100	50 525
2184	MOBILIER	125 558	20 000	145 558	36 390
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 832	2 000	210 832	52 708
Total chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 304 562	-2 091 000	8 213 562	2 053 391
2313	CONSTRUCTIONS	1 677 186	845 000	2 522 186	630 547
238	AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	100 000		100 000	25 000
Total chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 777 186	845 000	2 622 186	655 547

Total des ouvertures de crédits	3 739 990
--	------------------

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE (pouvoir à S. BOURDET), C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) votent contre.]

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI s'abstiennent.]

2 – Versement d'acomptes sur les subventions aux associations et aux établissements publics avant le vote du budget 2019

M. le Maire : « M. DURAND continue. »

M. DURAND : « Le principe est identique à celui de la délibération n° 1 : un certain nombre d'organismes, établissements publics ou associations, ont, dès le mois de janvier, des charges à payer, notamment des salaires. Il est donc prévu de verser 25 % des subventions ou des dotations que ces organismes ont reçues en 2018. Cela concerne le CCAS, la Caisse des écoles, le CCJL et trois associations (ASF, COS et ludothèque).

N'ayant pas d'autre commentaire à formuler, je vous propose d'en délibérer. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND. Y a-t-il des remarques ou des interventions ? M. BUCHET veut intervenir. »

M. BUCHET : « Nous voterons, bien sûr, pour ces subventions aux associations, mais sur le précédent vote, l'explication de l'abstention est que nous contestons un certain nombre d'investissements. Nous n'acceptons pas certains investissements mais ce n'est pas le cas pour l'ensemble des investissements de la ville. »

M. FAYE : « On a voté contre le budget, cela paraît logique ; on ne peut pas voter pour des choses sur lesquelles on a déjà voté contre. »

M. DURAND : « Sauf qu'on ne vote pas des investissements... »

M. le Maire : « Très bien, très bien ; M. BUCHET et M. FAYE sont d'accord, nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité. »

Mme ZINGER : « Je crois qu'il faut noter que les membres des conseils d'administration ne votent pas. »

M. le Maire : « Bien sûr ; tous les gens qui sont éventuellement concernés par un conseil d'administration susceptible de recevoir une telle somme sont en situation de conflit d'intérêts potentiel et ne participent donc pas au vote. Ils en seront, bien entendu, exclus dans le compte rendu. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des avances de subvention de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	BP 2018	ACOMPTES 2019
CCAS	709 000 €	177 250 €
Caisse des écoles	131 845 €	32 961 €
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	200 000 €	50 000 €
Total 6573	1 040 845 €	260 211 €

Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	290 000 €	72 500 €
Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel communal	120 000 €	30 000 €
Ludothèque Le Manège aux jouets	82 730 €	20 683 €
Total 6574	492 730 €	123 183 €
TOTAL	1 533 575 €	383 394 €

Les subventions seront allouées dans le cadre de conventions individuelles avec chaque association et présentées lors du Conseil Municipal le plus proche.

(Les élus membres des conseils d'administration des associations ou établissements publics précités ne prennent pas part au vote.)

3 – Exercices 2018 : Admission en non-valeur de créances éteintes

M. le Maire : « La parole est toujours à M. DURAND. »

M. DURAND : « Ces créances concernent des gens qui, pour une raison ou pour une autre, ont été jugés insolvable. Il s'agit de 9 clôtures, pour un total de 19 098,49 euros. Cela intéresse majoritairement de la facturation de restauration scolaire, de centre de loisirs, de crèche. C'est traditionnel : ces sommes sont irrécouvrables. Cela a été établi, entre autres, par des jugements, et confirmé par la Trésorière. Je vous remercie et vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Il s'agit d'un acte de bonne gestion visant à ce que la sincérité du budget ne fasse pas apparaître en recettes des créances qui, de toute façon, ne seront pas recouvrées.

Y a-t-il des interventions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- De passer en charge de fonctionnement les créances éteintes pour un montant de 19 098,49 euros. Les crédits sont inscrits au budget 2018 nature 6542 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 – Modification des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019

M. le Maire : « La parole est toujours à M. DURAND. »

M. DURAND : « Merci. Il s'agit, comme l'a dit M. le Maire, de modification des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019. 30 ou 40 feuilles vous précisent les tarifs correspondants.

Les tarifs, en général, ont été majorés du "panier du Maire", calculé par l'AMF, qui est de 1,41 %. Si nous avons pris l'indice INSEE, l'augmentation aurait été supérieure. Ce taux de 1,41 % s'applique partout, sauf à un certain nombre d'exceptions.

Sur les installations sportives, est à signaler la création d'un tarif à 20 euros, d'un tarif pour l'utilisation des vestiaires et douches du Panorama, et pour la marche nordique.

Pour le Centre de santé, l'augmentation de 1,41 % ne concerne pas un certain nombre de prestations, qui sont diminuées de 2,18 % ou de 21 % ; d'autres sont créées.

Pour la Halle aux comestibles, les tarifs sont revalorisés de 1,83 % en application de la convention.

Pour les tarifs des salles municipales, la salle Mayer disparaît. Un tarif est ajouté pour les goûters d'anniversaire d'enfants de moins de 12 ans le mercredi après-midi dans la salle de l'église. A également été mis en place un dépôt de garantie pour le matériel vidéoprojecteur, sono mobile et autre matériel du genre. Une modification concerne la maison de quartier des Paradis : l'activité cirque-hip-hop-acrobatie n'étant pas reconduite, le tarif est supprimé.

Je vous ai donné les principales indications. Dans les textes, il y a quelques petites coquilles. Je ne vais pas les préciser ici mais sachez qu'elles seront corrigées avant d'être envoyées à M. le Préfet.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DURAND. Y a-t-il des interventions ? M. BUCHET ou M. FAYE, au choix.

(Interventions hors micro.)

Un tel assaut d'amabilité entre vous deux nous ravit, mes chers amis. C'est une telle rupture par rapport au passé.

(Interventions hors micro.)

Bon anniversaire, vous avez passé les 70 ans au mois d'août.

(Interventions hors micro.)

Je vais passer les 60 bientôt, ce n'est pas rigolo non plus !

M. FAYE, je vous en prie. »

M. FAYE : « C'est une remarque très intéressante. Parfois les jeunes de 40 ans, ça ne donne pas forcément des choses géniales. »

M. le Maire : « Je ne sais pas. »

M. FAYE : « Je n'irai pas plus loin. »

Mme ALVARO : « Il préfère les jeunes. »

M. FAYE : « Il y en a qui préfèrent les jeunes ! Bon ! Quelques remarques.

Il y a une remarque de fond qu'il faudra un jour trancher, c'est pour les tarifs de cantine hors commune. Nous ne trouvons pas forcément normal que nos enfants de Fontenay qui vont dans des villes voisines ne soient pas traités comme nous traitons les enfants des villes voisines chez nous. Je prends un exemple : un enfant de Sceaux qui vient chez nous paiera, au maximum, 6,30 euros. Si c'est un enfant de Fontenay qui y va, quelle que soit sa tranche d'ailleurs chez nous, il paiera 10,80 euros. Cela fait une différence de plusieurs centaines d'euros par an. Ce n'est pas un détail. Je pense qu'il faudrait, pour les hors commune, pour la cantine, comme il y a un tarif global pour les échanges au point de vue scolaire, qu'il y ait des accords de réciprocité. Ce n'est pas aux Fontenaisiens d'en faire les frais. »

M. le Maire : « M. FAYE, je dirai deux choses. La première, c'est que... »

M. FAYE : « Au moins un tarif normal. »

M. le Maire : « M. FAYE, je voudrais juste remarquer que vous faites bien de souligner, en effet, que les tarifs de Fontenay sont parmi les moins chers du 92, notamment pour la cantine. Ils le sont restés, et ils sont d'ailleurs équivalents aux tarifs de 2012, à peu près, en dehors des augmentations de mise à jour générale des tarifs que nous appliquons régulièrement, conformément aux mandats des Maires. Globalement, nous proposons, je crois, les tarifs les moins chers du 92 aujourd'hui. C'est pour cela qu'il y a un delta aussi significatif, parfois, avec les villes voisines.

Moi, je ne suis pas hostile à ce que l'on étudie, effectivement, une modulation des tarifs pour les hors-Fontenay. Cela mérite, en même temps, de faire un vrai bilan, comme toujours, de ce qui se fait vraiment dans les villes voisines. Je ne suis pas certain que la plupart des villes aient des tarifs hors commune qui soient si distincts que cela du tarif normal. Mais je ne suis pas hostile. Je ne sais pas ce qu'en pense M. LAFON ; nous pourrions étudier cela dans les mois qui viennent. Je ne suis pas hostile à ce que l'on mène une réflexion sur ce point.

Très bien. Nous entamerons donc une réflexion sur ce point, dont nous vous ferons part effectivement. »

M. FAYE : « Je signale quand même que pour des problèmes de cohérence, dans d'autres tarifs, on applique des tarifs hors commune à 100 %. Il faut être cohérent dans les tarifs pour les enfants à Fontenay.

Deuxième point, je ne comprends pas bien pourquoi les lycées de Fontenay ne paient plus pour le dojo. Le lycée Saint François d'Assise payait en 2018, maintenant il ne paie plus, vous le voyez dans les tarifs. En revanche, on crée un tarif où le lycée Saint François d'Assise fait payer, lui, pour fournir sa salle de sport. Je pense qu'il faudrait là aussi une certaine réciprocité. Ou on fait gratuit dans les deux sens ou on fait payant dans les deux sens... je rappelle dans les tarifs sport. »

M. le Maire : « J'ai du mal à suivre. Je ne crois pas que l'on ait modifié les conditions d'accès au dojo. »

M. FAYE : « Regardez les tarifs sport. Regardez bien : tarif horaire pour l'année, il y a 2018 et 2019. Vous constaterez que dans la première colonne, il est écrit « entreprises et lycées de Fontenay-aux-Roses » en 2018 ; dans la colonne 2019, il n'est plus écrit qu'« entreprises de Fontenay-aux-Roses ». Le mot « lycées » a disparu. Or le seul lycée à Fontenay est le lycée Saint François d'Assises. Il a donc *a priori*, et on me l'a confirmé en commission, la gratuité pour occuper le dojo ; pourquoi pas, mais en même temps, on crée dans ce Conseil une délibération où il fait payer 20 euros de l'heure l'utilisation de son gymnase. Alors, ou on fait la gratuité dans les deux cas, ou on fait payer dans les deux cas. »

(Interventions hors micro.)

M. FAYE : « Je ne vois pas pourquoi on supprime dans un cas et on rajoute dans l'autre. C'est un problème de cohérence : ou gratuit-gratuit, ou payant-payant, mais pas les deux. »

M. DURAND : « Je peux me permettre de répondre ? J'irai vérifier d'un point de vue administratif, si cela correspond à un choix ou simplement à une coquille au niveau de l'impression. Je vais être très honnête : je ne sais pas répondre maintenant. »

M. le Maire : « Nous vérifierons. *A priori*, nous n'avons pas modifié les conditions d'accès au dojo. En revanche, il est possible qu'une demi-ligne ait sauté dans le tableau. »

M. FAYE : « Un dernier point. On m'a dit qu'on le ferait mais je viens le rappeler : on a supprimé la salle Mayer et créé la salle Laboissière. J'espère, comme cela a été dit en commission, que lorsque les tarifs seront sortis officiellement, cette dernière sera indiquée comme salle communale, vu la délibération que nous avons prise en novembre, elle n'y est pas. »

M. le Maire : « Absolument, puisque nous avons pris une délibération il y a quelques semaines ; il est normal que nous n'augmentions pas un tarif que nous avons fixé il y a quelques semaines. »

M. FAYE : « Non, mais ce sont les tarifs pour l'année, il n'y a pas de problème. »

M. DURAND : « M. le Maire a raison : les tarifs ayant été votés au mois de novembre, au dernier Conseil, nous n'allions pas revoter, un mois après, sur les mêmes tarifs. »

M. FAYE : « Non, c'est l'ensemble des tarifs. »

M. DURAND : « Michel, tu as raison : quand nous communiquerons ces tarifs aux associations notamment, bien entendu, cela sera reporté de manière à ce que les gens puissent trouver ce qu'ils cherchent, absolument. »

M. FAYE : « Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci. Pouvons-nous passer au vote ? M. BUCHET voulait ajouter un mot. »

M. BUCHET : « Oui, deux points.

Tout d'abord, je crois, en effet, comme le disait Michel FAYE, qu'il est nécessaire d'avoir un toilettage de nos tarifs hors commune. Il y a des incohérences qui existent, qui sont liées à l'histoire, et ce n'est donc pas une attaque contre l'actuelle Municipalité. Mais je pense qu'il y a nécessité, au vu de l'évolution, des saturations ou non des équipements ou des propositions qui sont faites, de pouvoir les adapter. C'est une première chose.

La deuxième chose est que nous ne sommes pas opposés au principe d'avoir une évolution qui tienne compte soit du panier du Maire – c'est un sujet que nous avons beaucoup élaboré avec notre collègue Philippe LAURENT de Sceaux – soit du taux d'inflation, mais il s'avère que ces tarifs comprennent les fortes augmentations que vous aviez décidées par le passé. Vous en avez rappelé une, notamment, pour les cantines ; je pense également à certains tarifs du CMS. Cela nous empêche de voter la faible évolution, qui masque et entérine d'importantes augmentations antérieures. Nous nous abstiendrons donc. »

M. le Maire : « Très bien ; je vous remercie, M. BUCHET. Peut-on passer au vote ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer les tarifs de l'ensemble des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2019, selon la grille annexée à la présente délibération.

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI s'abstiennent.]

➤ DSTM

5 – Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée

M. le Maire : « M. CHAMBON a la parole. »

M. CHAMBON : « Merci, M. le Maire. Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la Cavée, il est prévu une rénovation de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Ces deux aspects sont de la compétence du territoire Vallée Sud - Grand Paris. Afin d'optimiser l'organisation et le coût de cette rénovation, la Ville et le Territoire ont désigné un interlocuteur unique à qui reviendrait la maîtrise d'ouvrage, à savoir la Ville de Fontenay-aux-Roses. C'est un dispositif assez simple et assez classique. Vous avez tous les éléments dans la convention. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Pas d'intervention ? M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. À ce propos, en commission, on avait rapidement parlé de choses qui me tiennent à cœur concernant l'éclairage, mais maintenant, comme la compétence est transférée à Vallée Sud - Grand Paris, je ne sais absolument pas comment ça se passe puisque c'est très éloigné de nous. Nous avons parlé de filière de retraitement des ampoules LED, de détecteurs de mouvement, pour économiser l'énergie, ainsi que d'horaires adaptés à la saison, me semble-t-il. »

M. le Maire : « Absolument. »

M. FREDOUILLE : « S'il est possible que vous puissiez en parler à Vallée Sud - Grand Paris, je vous en serai bien reconnaissant. »

M. le Maire : « Bien sûr. Concernant la filière d'élimination des LED, je vous ai dit lors de la commission que je me renseignerai, mais je ne doute pas que nous ayons une filière qui soit prévue, en sachant malgré tout que les LED ont une durée de vie qui est quand même très appréciable.

Concernant les innovations potentielles sur la possibilité d'avoir des éclairages qui s'allument, en détection de mouvement, à certains horaires de la journée, ou une modulation d'intensité lumineuse pilotable, une partie est déjà prévue sur l'ensemble des éclairages publics nouveaux de la commune, puisque nous passons en LED et que cela permet de moduler de façon globale l'intensité lumineuse, notamment en période nocturne. Au total, cela nous amène à une économie d'énergie qui est de l'ordre de 40 %. Il faut savoir qu'il existe en effet d'autres dispositifs innovants concernant la voirie, dont nous discutons aujourd'hui avec mes collègues de Vallée Sud - Grand Paris : ce sont par exemple des passages piétons qui s'allument lorsque des gens s'approchent, des routes à rendu d'énergie positif grâce à de nouveaux revêtements qui sont à l'étude. Nous pourrions éventuellement voir apparaître cela dans le cadre du territoire dans les années qui viennent. Tout cela est encore un peu précoce, car nous en sommes, pour l'instant, à la prospection sur les différentes innovations actuelles.

Concernant l'éclairage public en cours de modification, sur la place de Gaulle en tout cas, dans le cadre de la rénovation de l'espace public, il est plus simple que ce soit la Mairie de Fontenay qui pilote les différents intervenants, de façon à gagner du temps et du confort pour les habitants. Nous avons

pris la même délibération pour la Cavée. D'autres remarques ? M. FAYE, puis nous passons au vote. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. En complément de ce que vient de dire mon collègue, M. FREDOUILLE, il faut savoir que les LED peuvent quand même avoir certains inconvénients, en particulier elles sont très puissantes dans le violet et peuvent parfois, si c'est trop intense, abîmer le cristallin, en particulier des jeunes enfants. Donc il faut penser à ne pas faire trop brillant et, même, mettre des filtres qui atténuent ces composantes, je dirais, bleu-violet ; simplement, le rendement lumineux devient moins fort. Il y a un équilibre à trouver entre les deux.

Deuxièmement, il faut savoir qu'on s'est rendu compte qu'en permettant de mieux éclairer, on a augmenté les points d'éclairage et en France ; on constate que l'on éclaire deux fois plus maintenant qu'il y a dix ans. Donc le gain d'un côté a été annulé par plus d'éclairage : le gain n'est donc pas si évident que cela d'un point de vue financier.

Troisièmement, du côté du ciel, il faut veiller à ne pas éclairer le ciel : il y a encore des éclairages, à Fontenay, qui éclairent en partie le ciel.

Un dernier point, et je pense que M. FREDOUILLE y sera sensible, les insectes sont beaucoup plus détruits par les lampes en LED (48 %, d'après les études) que par des lampes ordinaires. Donc on peut avoir une diminution du nombre d'insectes et une atteinte, à terme, sur la biodiversité, en particulier dans les zones très éclairées comme les villes. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE, pour ces précisions, qui sont fort utiles, mais nous nous contentons simplement de parler de la place de Gaulle. Compte tenu de ces précisions, nous allons passer au vote. Mme SOMMIER a une précision de dernière minute sur la qualité de la politique des LED au niveau international, peut-être ? »

Mme SOMMIER : « Une précision de dernière minute, effectivement : nous allons voter pour, mais nous tenons à rappeler que nous ne sommes pas favorables au projet de la Cavée. Nous dissociions le problème de l'éclairage public qui effectivement, peut amener des économies d'énergie. »

M. le Maire : « Très bien. Merci de cette précision ; nous nous doutions que vous n'étiez pas favorable à grand-chose. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Fontenay-aux-Roses pour les travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la place de la Cavée ;
- Autorise le Maire à signer cette convention, d'éventuels avenants et tout acte nécessaire à son exécution.

6 – Autorisation de déposer un permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la Coulée verte

M. le Maire : « Mme BENMERADI a la parole. »

Mme BENMERADI : « Bonsoir. Merci, M. le Maire.

Le fonctionnement actuel impose aux associations sportives utilisatrices du terrain de rugby d'avoir recours aux vestiaires du gymnase du Parc, qui sont situés à plus de 400 mètres de l'aire de jeu, et nécessite la traversée de voies routières. Cette situation génère un risque, notamment pour les plus jeunes. C'est pourquoi il est proposé la construction d'un équipement propre, à l'immédiate proximité de l'aire de jeu, dont le programme, pour les surfaces précises du R+1 et du rez-de-chaussée, vous est communiqué dans la délibération.

Les contraintes de constructibilité (servitudes du tunnel SNCF, Coulée verte) amènent à positionner cet équipement au nord-ouest du terrain, en contrebas de la rue Blanchard. Le bâtiment projeté, qui a fait l'objet d'une concertation avec les associations sportives, aura une surface de plancher totale d'un

peu plus de 300 mètres carrés et sera composé de modules industrialisés dont les façades seront partiellement revêtues d'un bardage bois en tasseaux de mélèze à claire-voie.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je vois des mains qui se lèvent. Qui commence ? M. MERGY, peut-être, puis Mme BOURDET et M. FAYE, M. FREDOUILLE. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Pardon d'être arrivé en retard, mais le RER ne fonctionne pas toujours de manière optimale.

C'est un projet qui, en tant que tel, ne nous pose pas de problème particulier, parce qu'il répond effectivement à une demande des rugbymen. En l'occurrence, le coût d'investissement ramené au mètre carré est plutôt dans la norme, contrairement à certains projets que vous portez, notamment dans l'ancien conservatoire municipal. Après, ce que l'on peut regretter, c'est l'absence de vision globale, en dépit des Assises du sport qui se sont tenues il y a quelques semaines, de votre politique d'investissement en matière sportive, et de l'impact des différents projets sur les coûts de fonctionnement récurrents de la Ville. En attendant une éventuelle présentation de votre politique globale d'investissement en matière sportive, nous avons choisi de nous abstenir sur ce projet. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. Effectivement, faute d'une vue d'ensemble, nous allons nous intéresser au coût particulier de ce bâtiment, même si nous souhaiterions effectivement une vue plus globale. Compte tenu de ce que je vais vous exprimer, nous allons proposer deux amendements. Je vais présenter le premier. (*Réactions.*) Merci. »

(Interventions hors micro.)

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « On se moque de nous ! On va voir à quelle heure on va terminer, c'est inadmissible. Deux amendements sur quelque chose que les sportifs attendent ! »

M. le Maire : « Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Je vous remercie, je pense que la démocratie correspond aussi au droit d'expression. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « La liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres, Madame ! Maintenant, ça suffit. »

Mme BOURDET : « Je voudrais présenter, au nom du groupe Associatif et Citoyen, un amendement sur le sujet suivant.

Le coût de la construction a été rappelé, la nécessité ou la demande des sportifs a été rappelée, mais je voudrais indiquer que, sur 189 adhérents, en 2018, à la section rugby de l'ASF, il n'y a que 61 Fontenaisiens, c'est-à-dire moins du tiers, les autres adhérents venant des communes voisines.

C'est pourquoi il nous paraît souhaitable que le coût de cet équipement soit partagé au prorata des habitants adhérents à la section rugby de l'ASF entre Fontenay et les communes voisines. On avait déjà émis cette demande à propos du tir à l'arc. La part de Fontenay serait d'un peu moins de 300 000 euros, soit une économie de plus d'un demi-million d'euros (590 000 euros à la charge des villes voisines).

De plus, aucune prévision du coût de fonctionnement de la structure n'est présentée, ni ne serait-ce qu'évoquée. Or le gardiennage de ce bâtiment isolé sera certainement important, puisque le gardiennage pour 6 mois du chapiteau du théâtre coûte 100 000 euros, d'où l'amendement proposé.

Nous proposons d'ajouter le considérant ci-après :

Considérant la nécessité pour la Ville de réduire les dépenses superflues, les impôts des Fontenaisiens ne devant pas servir à offrir des services aux habitants des autres communes sans que ces communes participent à leur tour à l'investissement et au fonctionnement des bâtiments publics, lieux de ces services au prorata de leurs habitants adhérents à la section de l'ASF.

Nous proposons donc de modifier l'article 1 de la manière suivante : le Conseil décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la Coulée verte, qu'après la conclusion d'un accord avec les communes voisines pour qu'elles participent au coût de cet investissement, au prorata de leurs habitants adhérents à la section rugby de l'ASF, en prenant comme année de référence la dernière année connue, et au coût de son fonctionnement, au prorata du nombre d'habitants adhérents à la section de rugby de l'ASF, prorata revu chaque année. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Un mot de Mme BULLET. »

Mme BULLET : « Mes chers collègues, je voudrais juste revenir sur le fait... Suzanne s'en fiche, de ce que je lui dis, d'ailleurs je le lui ai déjà dit mais visiblement elle n'en a rien à faire. Cette méthode de nous donner des amendements, en plus assez longs, quand même, à la dernière minute, alors qu'en plus, dans un mail, je crois que vous aviez dit que vous les donneriez à l'avance, moi, je suis désolée, j'ai une page pleine comme ça, on va en avoir peut-être toute la soirée, je ne peux pas l'étudier sereinement pour dire si je peux voter. Peut-être que je serais d'accord, mais je ne peux même pas être d'accord, parce que je ne peux pas l'étudier. C'est vraiment une source de stress, c'est un risque psychosocial majeur que vous nous faites vivre, et moi, je voudrais le dire. Ça vous fait rire ; Michel, le déni de la souffrance la renforce, donc quand quelqu'un est mal, quand on rigole, c'est encore pire, et moi, je suis en souffrance. Je veux le dire, que ça se sache, quand je reçois des choses comme ça. Il faudrait que je vote ? Non : je suis sérieuse, j'étudie mes dossiers, je ne vais pas voter à l'arrache, donc ce n'est pas possible de nous faire ce coup-là. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Vous avez parfaitement raison. »

M. le Maire : « Merci, Mme BULLET. Je crois que Mme FOULARD voulait intervenir aussi. »

Mme FOULARD : « Je voulais poser une question, parce que je ne comprends pas trop ce mécanisme que vous suggérez, de faire contribuer en prenant en considération le lieu de domiciliation. Il y a beaucoup de joueurs étrangers qui peuvent venir jouer dans des clubs tout en étant domiciliés à l'étranger, quel que soit le pays ; cela veut dire que l'on s'adresse aux pays en question ? »

M. le Maire : « Cela ressemble un peu "aux Français d'abord", oui, je suis d'accord : il y a une symétrie des formes qui est assez stupéfiante. Surtout, Mme BOURDET, il y a un problème qui me paraît assez évident : vu la vétusté de nos équipements sportifs, qui a quand même été assez bien constatée, notamment par le prestataire de services OLBIA et tous les sportifs fontenaisiens qui en conviennent, il y a aujourd'hui beaucoup plus de Fontenaisiens qui pratiquent leur sport à l'extérieur de Fontenay que le contraire. Il est donc évident que si ces communes venaient à nous demander une participation, nous aurions probablement une assez mauvaise surprise. Donc moi, je trouve que cet amendement n'a pas de sens, et je vous propose, mes chers collègues, de le rejeter. Y a-t-il d'autres interventions sur cet amendement ? Non ? Je vous propose donc de le mettre aux voix. Qui est pour ? Écoutez, chacun s'est exprimé, je pense que l'on peut avancer, sinon on va tuer le débat de la fin du Conseil, si on commence à se perdre dans des propos qui n'ont pas de sens. Donc cet amendement, de toute façon, n'est pas réalisable. »

(Interventions hors micro.)

Mme ALVARO : « On a une question. »

M. le Maire : « Non, écoutez, moi, j'aimerais, mes chers collègues – je m'adresse à tous les conseillers municipaux, d'ailleurs, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition : je vous rappelle, dans une assemblée, que c'est le président de l'assemblée qui donne la parole et qui pilote les débats. J'estime que cet amendement a été défendu, qu'il a été commenté, et donc que nous pouvons valablement nous prononcer. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? »

M. FREDUILLE : « NPPV ! »

M. le Maire : « Vous savez, quand on parle des années 1930, ça y ressemble de plus en plus, mais bon ! »

"Amendement n° 1 : Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN

Rapport de présentation :

Le coût de la construction de ce bâtiment dédié au rugby, de 331 m² de surface de plancher est de 874 000 euros TTC

Or, sur 189 adhérents en 2018 à la section rugby de l'ASF, il n'y a que 61 fontenaisiens, moins du tiers. Les autres adhérents venant des communes voisines.

En ces temps difficiles ce n'est pas aux fontenaisiens de payer des installations sportives pour les habitants des communes voisines.

Il faut donc que le coût de cet équipement soit partagé au prorata de leurs habitants adhérents à la section rugby de l'ASF entre Fontenay et les communes voisines. Ainsi la part de Fontenay serait d'un peu moins de 300 000 euros, soit une économie de plus d'un demi-million d'euros (590 000 euros)

De plus aucune prévision du coût de fonctionnement de cette structure n'est présentée, ni a priori n'a été étudié. Or rien que le gardiennage de ce bâtiment isolé sera important : le gardiennage pour 6 mois du chapiteau du théâtre coûte 100 000 euros.

D'où l'amendement proposé :

Rajouter le Considérant ci-après :

Considérant la nécessité de la Ville de réduire les dépenses superflues, les impôts des Fontenaisiens ne doivent pas servir à offrir des services aux habitants des autres communes sans que ces communes participent à l'investissement et au fonctionnement des bâtiments lieux de ces services au prorata de leurs habitants adhérents à la section de l'ASF

Modifier l'article 1 ainsi : [Le Conseil décide]

Article 1 :

D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la coulée Verte, qu'après la conclusion d'un accord avec les communes voisines pour qu'elles participent

- au coût de cet investissement, au prorata de leurs habitants adhérents à la section rugby de l'ASF, en prenant comme année de référence la dernière année connue,
- au coût de son fonctionnement, au prorata du nombre d'habitants adhérents à la section de rugby de l'ASF, prorata revu chaque année."

Amendement n° 1 rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) votent pour.]

[P. BUCHET s'abstient.]

[J.-J. FREDOUILLE ne prend pas part au vote.]

M. le Maire : « Alors, nous passons donc à un autre amendement, je crois. (*Réactions.*) Il y a un autre amendement, car ont été annoncés deux amendements. Le règlement intérieur écrit par M. BUCHET – et contesté par M. BUCHET d'ailleurs – nous oblige à les mettre à l'ordre du jour même s'ils sont sur table. Donc je vous en prie. Qui défend l'amendement ? Mme FONTAINE-BORDENAVE a la parole. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Merci. C'est un amendement concernant la délibération 6, une autorisation de déposer un permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la Coulée verte.

Le coût de la construction de ce bâtiment dédié au rugby, de 331 mètres carrés de surface de plancher, est de 874 000 euros TTC.

Cet équipement sportif, tel qu'il est conçu, n'est pratiquement pas mutualisable :

- Pas d'ascenseur, donc pas d'accès handicapés à l'étage ;

- Pas d'utilisation réelle pour les enfants des écoles et du collège : les douches sont uniquement collectives pour eux. Les enfants, au moins dans le cadre scolaire obligatoire, ont droit à préserver leur intimité ;
- Le bureau est réservé à une seule section de l'ASF : la section rugby ;
- Il est éloigné de plus de 400 mètres de toutes les écoles (sauf la maternelle Scarron) et du collège de Fontenay. Sachant qu'un considérant de ce projet de délibération affirme qu'"imposer aux joueurs de rugby de faire 400 mètres à pied pour rejoindre les vestiaires du gymnase du Parc n'est pas satisfaisant", est-ce satisfaisant de faire marcher sur une plus grande distance les enfants des écoles – plus d'un kilomètre pour les enfants du groupe scolaire des Renards ? Faudra-t-il utiliser chaque fois un bus pour les y amener (problèmes de coût, de circulation, de stationnement et de pollution) ?

D'où l'amendement proposé :

Rajouter le considérant ci-après :

Considérant la nécessité de la Ville de réaliser des équipements sportifs qui puissent servir au plus grand nombre (adhérents de plusieurs sections de l'ASF, clubs, enfants des écoles, personnes valides et handicapées),

Modifier l'article 1 ainsi : [Le Conseil décide]

Article 1 :

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la Coulée verte, une fois que le projet aura été revu pour le rendre réellement mutualisable afin que ce lourd investissement financier puisse être utilisé par le plus grand nombre de Fontenaisiens et en particulier par les enfants du collège et des écoles. »

M. le Maire : « Merci, Mme FONTAINE-BORDENAVE. Pour information, vous avez parlé du coût, effectivement de 874 000 euros TTC, mais je vous rappelle quand même que ce coût n'est pas le coût définitif d'une telle opération pour la Ville, puisque nous récupérons une grande partie de la TVA deux ans plus tard ; le coût est donc de 730 000 euros hors taxe – c'est pour cela que nous parlons toujours de coût hors taxe dans les villes : en pratique, on récupère la TVA. Donc globalement, le coût serait de 730 000 euros hors taxe, et je pense que c'est beaucoup plus clair si on emploie des chiffres qui correspondent effectivement à l'effort financier que devra fournir la Ville.

Ce projet est attendu par beaucoup de sportifs. Le coût de fonctionnement a été évalué à environ 20 000 euros par an, pour information. Les coûts de fabrication sont de l'ordre, au mètre carré, de 1 535 euros HT, ce qui est très proche de ce qui peut être observé dans d'autres villes, que ce soit le *clubhouse* – oui, parce que le *clubhouse*, ça existe dans tous les clubs de sport, M. FAYE – qui a été fait à Saint-Lô en 2017, qui était de 1 983 euros, et où vous voyez qu'on est même au-dessus, ou dans d'autres communes comme Vertus, dans le 51, ou Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : à chaque fois, on est dans des prix qui sont tout à fait comparables, et puisque d'ailleurs l'opposition semble très attentive au coût des investissements que nous faisons, nous donnerons de toute façon à chaque projet du *benchmarking* de ce type, de façon à vous montrer que, globalement, les services de notre Ville font bien leur travail. Les appels d'offres sont bien faits ; les appels à manifestation d'intérêt, puis appels d'offres, puis procédures de marché sont scrupuleusement respectés. Dans ces conditions, on arrive à des coûts qui sont raisonnables, qui sont les coûts normaux du marché, qui sont les coûts que paient la plupart des villes pour le même type de prestations. Après, on peut inventer du fantasme, mais globalement, quand on investit, il faut bien évidemment faire la dépense. C'est comme quand on refait la toiture chez soi : on ne peut pas le faire sans dépenser d'argent. J'en suis désolé, bien sûr, mais on ne peut pas faire autrement. Le dossier a été fait par un cabinet d'architectes, c'est une structure modulaire, qui répond aux normes RT adéquates, qui est accessible aux personnes handicapées, en bref, qui remplit toutes les normes actuelles, cela va sans dire. Ceci étant précisé, je propose que nous mettions cet amendement aux voix. Mme ZINGER a une question. »

Mme ZINGER : « Je ne prendrai pas part au vote, parce que je ne comprends pas l'objet de l'amendement soumis au vote. Mutualiser, avec qui ? je suppose que les enfants des écoles pourront l'utiliser dans le cadre d'une activité rugby. Certes, c'est loin de tout, sauf du terrain de rugby et les

enfants qui vont au terrain de rugby, de toute façon, se déplacent, ils seront donc à proximité du vestiaire. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Excusez-moi, je n'ai pas organisé de débat entre les différentes parties de l'opposition. Je note bien l'absence de prise de participation. M. FREDUILLE ? NPPV. Mme ALVARO, sur cet amendement. »

Mme ALVARO : « On n'a pas le droit de répondre, mais ce n'est pas du risque psychosocial ! Alors, sur celui-là, l'argument qui est mis en avant par la Maire-adjointe est qu'on oblige les sportifs à faire 400 mètres. Alors déjà, 1, ce sont des sportifs, donc je pense qu'ils sont en mesure de marcher 400 mètres. Moi, quand se pose la question pour des sportifs mais qu'on laisse marcher des enfants, que ce soit de l'école des Renards ou de l'école de la Roue, dans des conditions bien plus difficiles, souvent avec une maîtresse pour 30 enfants, je me demande pourquoi on ne se pose pas cette question en priorité. Déjà, premièrement.

Deuxièmement, aujourd'hui, on observe que les parents demandent de plus en plus de respect de l'intimité, que ce soit dans les toilettes ou dans les douches. Je me demande comment ça se fait qu'on propose encore des douches collectives. Aujourd'hui, même nos sportifs les plus renommés, les plus reconnus, quelle que soit la discipline, se douchent, quand ils se douchent dans des douches collectives, gardent leurs sous-vêtements, pour certains. Donc je me demande pourquoi on n'a pas... *(Rires.)* Je peux ? »

M. le Maire : « Vous avez pris des douches avec des sportifs récemment, Mme ALVARO ? Enfin, écoutez ! »

Mme ALVARO : « Est-ce que je peux finir ? Excusez-moi, mais vos remarques graveleuses, je m'en passerai ! Maintenant, c'est une réalité, on a des demandes de parents, et je me demande pourquoi on ne peut pas faire des petites séparations pour l'utilisation de ces douches, c'est tout. Excusez-moi de rapporter les questionnements de certains Fontenaisiens. Si vous ne voulez pas les entendre, ne les entendez pas, c'est tout. »

M. le Maire : « Alors, Mme ALVARO, je vous rassure, nous avons, comme à chaque fois que nous montons un projet, consulté les principaux intéressés. Ce projet a été co-élaboré avec l'ASF et la section de rugby et nous répondons donc aux besoins exprimés. Le fait que des rugbymen fassent 400 mètres avec des chaussures à crampons n'est pas particulièrement un problème physique ou de pénibilité, le problème est qu'ils arrivent dans un équipement où, pour l'instant, leurs locaux sont au premier étage, avec des chaussures pleines de boue. Je ne sais pas, vous avez peut-être déjà vu des joueurs sortir d'un terrain de rugby, maculés de boue. Cela pose aussi un certain nombre de problèmes de management. Cela me paraît normal, si vous voulez, d'avoir des équipements normaux pour pratiquer le rugby. Après, vous pouvez m'expliquer que ça aurait été mieux de faire autrement, je ne doute pas que vous ayez plein de propositions nouvelles dans votre programme aux municipales, mais en attendant, nous sommes aux affaires, nous travaillons pour le service des Fontenaisiens, c'est un besoin qui a été fortement identifié depuis de nombreuses années, et le projet me paraît, à moi, assez exemplaire. Donc je ne vois pas de motif de répondre à cet amendement. Je vous propose d'en délibérer. »

Mme ALVARO : « Non, je voudrais compléter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

Mme ALVARO : « Les petits footballeurs, quand ils rentrent dans l'espace où il y a les bureaux, enlèvent leurs crampons ; ils ont six ans et sont capables de le faire. Je regrette que les rugbymen ne puissent pas le faire, c'est tout. »

M. le Maire : « Mme ALVARO, le Conseil Municipal n'est pas une tribune qui vous permette de faire votre publicité personnelle. Nous sommes là pour débattre des différentes délibérations. Vous avez déposé un amendement, vous l'avez défendu, il a été commenté, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le reste de l'opposition ne prend pas part au vote. L'amendement est donc rejeté. »

"Amendement n° 2 : Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline ALVARO, Suzanne BOURDET, Michel FAYE, Véronique FONTAINE-BORDENAVE, Jean-Marie GASSELIN

Rapport de présentation :

Le coût de la construction de ce bâtiment dédié au rugby, de 331 m² de surface de plancher est de 874 000 euros TTC

Cet équipement sportif tel qu'il est conçu n'est pratiquement pas mutualisable :

- Pas d'ascenseur : pas d'accès handicapés à l'étage
- Pas d'utilisation réelle pour les enfants des écoles et du collège : les douches sont uniquement collectives pour eux. Les enfants, au moins dans le cadre scolaire obligatoire, ont droit à préserver leur intimité
- Le bureau est réservé à une seule section de l'ASF : la section rugby
- Il est éloigné de plus de 400m de toutes les écoles (sauf la maternelle Scarron) et du collège de Fontenay. Sachant qu'un Considérant de ce projet de délibération affirme qu'« imposer aux joueurs de rugby de faire 400m à pied pour rejoindre les vestiaires du gymnase du Parc n'est pas satisfaisant », est ce satisfaisant de faire marcher sur une plus grande distance les enfants des écoles - plus d'un kilomètre pour les enfants du groupe scolaire des Renards- ? Faudra-t-il utiliser chaque fois un bus pour les y amener (problèmes de coût, de circulation, de stationnement et de pollution).

D'où l'amendement proposé :

Rajouter le Considérant ci-après :

Considérant la nécessité de la Ville de réaliser des équipements sportifs qui puissent servir au plus grand nombre : adhérents de plusieurs sections de l'ASF, clubs, enfants des écoles, personnes valides et handicapées,

Modifier l'article 1 ainsi : [Le Conseil décide]

Article 1 :

D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la coulée Verte, une fois que le projet aura été revu pour le rendre réellement mutualisable afin que ce lourd investissement financier puisse être utilisé par le plus grand nombre de fontenaisiens et en particulier par les enfants des écoles et du collège."

Amendement n° 2 rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) votent pour.]

[J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER ne prennent pas part au vote.]

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote de la délibération proprement dite. Qui est contre ? Écoutez, oui, M. FREDOUILLE. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire ; j'avais levé la main tout à l'heure. En commission, je vous avais fait part de mon étonnement de n'avoir ni le coût de fonctionnement... »

M. le Maire : « Je viens de vous le donner. »

M. FREDOUILLE : « Oui, oui ; j'ai bien entendu : 20 000 euros par an. Je vous remercie donc d'avoir apporté cette précision. Ceci dit, en commission, je n'avais pas eu cette réponse. Et le coût résiduel pour la Ville, à moins que je n'aie manqué quelque chose, c'est combien ? »

M. le Maire : « Alors, *a priori*, nous avons 67 % de subvention, ce qui laisse un coût résiduel, pour la Ville, de la différence. Nous avons 730 000 HT, et 520 000 euros du contrat Département Ville, et par ailleurs, 60 000 euros de la Région. Il ne reste donc que 200 000 euros. Je vous dis cela, parce que nous en sommes en train d'intégrer les résultats : la négociation avec la Région est en cours, et les 60 000 euros sont censés passer en commission permanente dans le courant du mois de janvier, mais *a priori* on a l'engagement que cela va se concrétiser. Je pense donc que l'on peut compter dessus, en tout cas, pour l'instant, la Région ne nous a pas fait défaut. Cela explique que les coûts soient actualisés, bien sûr, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, ce qui est habituel ; vous

n'allez pas le découvrir. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; la délibération est adoptée. »

Le Conseil Municipal, **à la majorité absolue**, autorise M. le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire pour la construction de vestiaires collectifs et d'une salle polyvalente à proximité du terrain de rugby de la Coulée verte.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) votent contre.]

[C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY s'abstiennent.]

➤ RESSOURCES HUMAINES

7 – Revalorisation des montants de la participation forfaitaire employeur au risque prévoyance

M. le Maire : « La parole est à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Depuis plusieurs années, la Municipalité s'engage à améliorer les conditions de vie et de travail des agents communaux.

La Municipalité a conclu, avec la mutuelle INTERIALE, un contrat collectif de prévoyance effectif depuis le 1^{er} janvier 2016. La modulation de cette participation est basée sur les revenus des agents et permet d'intégrer un critère social et de répondre à la volonté d'aider financièrement les agents disposant de bas salaires à prendre une couverture prévoyance.

À ce jour, 167 agents ont choisi d'adhérer au contrat de prévoyance, ce qui représente, pour la Ville, un coût annuel de participation égal à 14 100 euros. Pour 2018, INTERIALE a revu à la hausse le taux de cotisation une première fois, au regard du niveau de sinistralité. Le surcoût généré par cette hausse pour les agents a été intégralement pris en charge par la Ville, hausse de 44 % du taux de cotisation. Pour 2019, INTERIALE prévoit une nouvelle hausse, le taux de cotisation 2019 se fondant toujours sur notre niveau de sinistralité. Ainsi, l'agent sera tenu, à compter du 1^{er} janvier 2019, de cotiser de 0,94 à 0,97 % de son salaire brut, soit une variation de 3,09 %. Afin de neutraliser cette augmentation pour les agents, il est proposé que la Ville prenne en charge intégralement le coût annuel global supplémentaire de 550 euros. La participation est versée dans la limite du plafond maximum prévu.

Je vous informe également que, lors de sa réunion du 30 novembre ; le Comité technique a validé à l'unanimité cette disposition. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. Il s'agit donc de mettre 550 euros de plus par an au pot pour la mutuelle prévoyance de nos agents. M. FAYE veut dire quelque chose. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. (...) Je réponds à une interjection de l'une de vos Maires-Adjointes, je vous signale que j'avais posé une question en commission, et j'ai eu la réponse aujourd'hui à 19 h 55, de la part de M. AUBRUN ; je le remercie. J'ai une autre question que j'avais posée à la commission du jeudi soir, qui est assez importante. Le Maire-Adjoint n'était pas là, la directrice générale adjointe en charge du secteur n'a pu donner aucune réponse, et je n'ai eu les réponses, et encore, incomplètes, que cet après-midi. Quand on se plaint de ne pas avoir les vœux et les amendements à l'avance, je pense qu'il serait bon de prévoir un délai supérieur aux cinq jours francs, avec le weekend au milieu, pour pouvoir préparer correctement. Quand il y a 700 pages à lire, et qu'on vous donne les réponses aux commissions que le lundi après-midi ou sur table au Conseil, cela pose un gros problème. J'en ai parlé avec le Directeur général des services, qui m'a dit que c'était la tradition à Fontenay de faire très serré. Je pense qu'on peut évoluer et prévoir une durée supérieure aux cinq jours francs pour pouvoir travailler de manière correcte. Ce serait bien pour tout le monde. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Quel est le rapport avec la délibération qui est en cours ? Vous savez, la plupart des villes sont dans un délai qui est de cinq jours francs, qui est celui prévu par la loi ; je ne doute pas que vous souhaitiez que nous changions la loi, mais vous êtes plus accoutumés à vouloir la faire respecter au pied de la lettre que de la changer. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Oui, on peut toujours essayer de l'avoir, mais si vous voulez, moi, je ne m'associe pas à ces critiques de l'administration de la Mairie de Fontenay ; je trouve que nous avons un personnel communal de grande qualité, et que ces remarques sont relativement désobligeantes pour une très grande masse d'informations à traiter afin que nous puissions délibérer dans les meilleures conditions possibles. Donc je ne m'associerai pas à ces remarques. Pour ce qui concerne la délibération, je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ; elle est adoptée à l'unanimité, ce dont je vous remercie pour nos agents. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- En application des critères retenus, les montants forfaitaires mensuels de participation versés aux agents sont revalorisés de la façon suivante :

Rémunération brute Montant minimum	Rémunération brute Montant maximum	Participation prévoyance
0	1600	9,70 €
1600	1800	7,80 €
1800	2000	6,70 €
2000	2200	5,60 €
2200	2400	4,50 €
2400	2600	3,40 €
2600		2,30 €

* La rémunération brute est composée du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence, le cas échéant de la nouvelle bonification indiciaire et du régime indemnitaire.

Pour déterminer le montant de l'aide, sera prise en compte la situation de l'agent au 1^{er} janvier de l'année.

Pour les agents arrivant en cours d'année, le montant de l'aide sera établi en tenant compte de sa rémunération d'embauche pour un mois à temps complet.

- De verser la participation à la couverture prévoyance :
 - Aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ;
 - Aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, qui adhéreront au contrat qui sera signé dans le cadre de la convention de participation conformément à l'article 25 du décret du 8 novembre 2011 susvisé.
- De verser la participation mensuellement et directement à l'agent pour le risque prévoyance.
- La présente délibération prendra effet au 1^{er} janvier 2019.
- Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront inscrites aux budgets des exercices concernés, chapitre 012.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

8 – Tableau des emplois – Création et suppression d'emplois

M. le Maire : « La parole est toujours à M. AUBRUN. »

M. AUBRUN : « Merci, M. le Maire. Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois, en fonction des départs, arrivées et évolutions de poste. Le tableau très fourni qui vous a été soumis comprend, pour l'immense majorité, des améliorations de postes, des promotions, sauf pour trois postes : l'embauche d'un directeur des sports, au poste d'attaché, d'une auxiliaire de puériculture

principale de deuxième classe, et d'un agent social ATSEM pour une école. Pour le reste, ce sont des évolutions de poste, des montées en grade.

Le coût de ces évolutions pour 2018 est de 21 207 euros, soit 141 330 euros en année pleine. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. AUBRUN. Y a-t-il des remarques particulières ? Je vous rappelle que nous débattons bientôt du débat d'orientation budgétaire ; nous aurons l'occasion de revenir sur les principaux chiffres concernant les dépenses de personnel et les principaux ratios de nos dépenses de fonctionnement. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette unanimité. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

La création :

- De deux postes d'Adjoint administratif Pal 1^{re} classe, à temps complet,
- De deux postes d'Adjoint administratif Pal 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste d'Attaché, à temps complet,
- D'un poste de Rédacteur Principal 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{re} classe, à temps complet,
- D'un poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, à temps complet,
- D'un poste d'Agent social principal de 1^{re} classe, à temps complet,
- D'un poste d'Agent social, à temps complet,
- De onze postes d'Adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet,
- De deux postes d'Adjoint technique principal de 1^{re} classe, à temps complet,
- D'un poste d'Agent de maîtrise principal, à temps complet,
- De deux postes de Brigadier-chef principal, à temps complet ;

La suppression :

- De trois postes d'Adjoint administratif,
- De deux postes de Rédacteur,
- D'un poste d'Adjoint d'animation,
- De treize postes d'Adjoint technique,
- D'un poste d'Agent de maîtrise,
- D'un poste de Technicien principal de 2^e classe ;

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Adjoint administratif Pal 1 ^{re} classe (+2)	14	0	16	0
Adjoint administratif Pal 2 ^e classe (+2)	26	0	28	0
Adjoint administratif (-3)	36	0	33	0
Attaché (+1)	18	0	19	0
Rédacteur principal 2 ^e classe (+1)	3	0	4	0
Rédacteur (-2)	7	0	5	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (+1)	3	0	4	0
Adjoint d'animation (-1)	22	0	21	0

Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe (+1)	1	0	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^e classe (+1)	23	0	24	0
Agent social principal de 1 ^{re} classe (+1)	1	0	2	0
Agent social (+1)	24	0	25	0
Adjoint technique principal de 2 ^e classe (+1)	14	0	25	0
Adjoint technique (-13)	126	0	113	0
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe (+2)	12	0	14	0
Agent de maîtrise principal (+1)	12	0	13	0
Agent de maîtrise (-1)	9	0	8	0
Brigadier-chef principal (+2)	5	0	7	0
Technicien principal de 2 ^e classe (-1)	5	0	4	0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018, chapitre 012.

➤ SPORT

9 – Approbation de la convention de mise à disposition hors temps scolaire de la salle polyvalente du lycée Saint François d'Assises

M. le Maire : « Mme BENMERADI a la parole. »

Mme BENMERADI : « Merci. Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations locales, la Ville met à disposition de ces dernières des locaux, salles et gymnases. Le lycée Saint François d'Assises dispose d'une salle polyvalente qu'il consent à mettre à disposition de la Ville, permettant ainsi d'améliorer l'offre faite aux associations. Cette mise à disposition est consentie au tarif de 20 euros par heure. Une convention, prise à cet effet, précise les modalités de cette mise à disposition.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Il s'agit d'une délibération technique ; nous avons déjà évoqué le problème tout à l'heure, mais il s'agit de quelques heures. M. FAYE puis M. FREDUILLE. »

M. FAYE : « Je rappelle simplement, M. le Maire, notre souhait de réciprocité. On ne peut pas à la fois offrir le dojo... »

M. le Maire : « Vous l'avez déjà dit, M. FAYE, et nous vous avons répondu que nous allions vérifier : a priori il n'y a pas de... »

M. FAYE : « Est-ce que je peux... »

M. le Maire : « Mais ce n'est pas la peine de répéter. »

M. FAYE : « Il faut reporter la délibération. »

M. le Maire : « M. FAYE, je vous en prie. »

M. FAYE : « Si vous ne pouvez pas vérifier... »

M. le Maire : « Rassurez-vous, c'est filmé, vous l'avez déjà dit une fois, nous l'avons noté, nous avons répondu, M. FREDOUILLE a la parole. »

M. FAYE : « Mais on ne peut jamais, M. le Maire, terminer une phrase... »

M. le Maire : « Si vous la dites trois fois de suite, ce n'est pas pour cela qu'elle sera plus entendue, M. FAYE. M. FREDOUILLE a la parole. »

(Coupure micro.)

M. le Maire : « Il ne faut pas tirer sur le fil trop brutalement, M. FREDOUILLE ; vous êtes en train de casser le matériel ! Vous savez bien que je suis un despote, M. MERGY. Vous l'écrivez à longueur de ligne. »

(Coupure micro.)

M. le Maire : « On est réduit à l'essentiel, finalement ! »

(Coupure micro.)

M. FREDOUILLE : « Voilà, merci. »

(Coupure micro.)

M. le Maire : « M. FREDOUILLE, en fait, c'était de ma faute, je suis désolé, j'ai appuyé sur le mauvais bouton. »

M. FREDOUILLE : « Oh, le coquin ! En commission, j'avais fait remarquer que dans l'annexe 1, pour le planning de cette salle polyvalente, c'était mercredi de 17 h 30 à 18 h 45, et je m'étonnais d'un si petit créneau. »

M. le Maire : « En fait, c'est beaucoup plus large que cela, bien sûr ; il y a une heure qui est déjà réservée, à ces horaires-là, pour l'ESCRIME POUR TOUS, et des créneaux horaires beaucoup plus larges sont chaque soir potentiels mais pas encore occupés. C'est pour cela que ne figurait que la plage horaire déjà réservée, en quelque sorte, pour l'ESCRIME POUR TOUS. Il y a une dizaine d'heures par semaine, à peu près. Très bien. Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la convention de mise à disposition hors temps scolaire de la salle polyvalente du lycée Saint François d'Assises, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent, et d'inscrire les dépenses afférentes au budget de la Commune.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE) s'abstiennent.]

➤ ÉDUCATION

10 – Approbation du Plan Mercredi

M. le Maire : « M. LAFON a la parole. »

M. LAFON : « Merci. Il s'agit d'approuver le Plan Mercredi, dont nous avons déjà parlé. Je rappelle que ce plan a été co-construit avec tous les acteurs du scolaire, du périscolaire, les associatifs, et qu'il avait un certain nombre d'objectifs : une complémentarité avec les activités du temps scolaire, le fait d'assurer l'inclusion et donc d'accueillir les enfants que je qualifierais de différents au sens large, de

mettre en œuvre des activités avec les partenaires du territoire et de proposer des activités riches et variées.

Ce plan a été présenté aux partenaires et a été reçu avec une très grande bienveillance : il a été trouvé très intéressant. De fait, il a été labellisé dans le cadre du Plan Mercredi. Il faut savoir que les Plans Mercredi ont été annoncés par le Gouvernement il y a assez longtemps mais que leurs modalités n'ont été définies qu'au mois de juillet, c'est-à-dire après que notre Plan Mercredi a été envoyé aux partenaires. Il s'agit de l'approuver, notamment pour nous permettre de bénéficier des mécanismes qui ont été annoncés par le Gouvernement, dans le cadre de ce type de plan, et notamment le fait que nous aurions une aide supplémentaire qui permettrait de passer de 0,54 euro de l'heure, en termes de subvention, à 1 euro de l'heure.

Un certain nombre de questions ont été posées en commission, où je ne pouvais pas être, effectivement, mais je remercie encore M. FAYE de sa bienveillance et de tout l'intérêt qu'il me porte, c'est très touchant, j'en suis très ému. Je pense que je continuerai à le lui dire jusqu'à la fin de la mandature.

Le montant estimé de ce bonus – je dis bien "estimé", aujourd'hui – est de l'ordre de 100 000 euros par an, ce qui est quand même un enjeu non négligeable.

M. FAYE avait posé un certain nombre de questions en commission ; je crois qu'il a reçu un certain nombre de réponses. Visiblement, elles ne lui conviennent pas ; j'ai cru le comprendre, puisque vous en avez parlé précédemment. Voilà pour cette délibération.

Je voudrais, si vous m'y autorisez, M. le Maire, traiter la délibération suivante dans la même présentation, puisque la délibération suivante est simplement la correction d'une coquille dans une délibération concernant la dotation pour ESCRIME POUR TOUS. Il ne fallait pas lire 2 650 euros, mais 2 850 euros. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Donc pas de remarque ? Si : Mme BOURDET, puis M. FAYE et M. FREDOUILLE. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je croyais que Mme BOURDET avait demandé la parole. »

M. FAYE : « On a permuté ; cela vous gêne ? »

M. le Maire : « Je donne la parole dans l'ordre où on la demande, en général. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. D'abord, c'est vrai que les chiffres, nous les avons eus très tardivement, et pourquoi ces chiffres, nous estimons qu'ils sont utiles, c'est parce que quand il s'agit de réussite éducative, je suis bien placée pour le savoir, on peut faire dire à peu près tout et n'importe quoi aux chiffres. »

M. le Maire : « Vous voulez dire que vous l'avez fait, Mme BOURDET ? (*Rires.*) Vous nous surprenez beaucoup ! »

Mme BOURDET : « J'ai observé souvent les difficultés que certains avaient à mener à bien les ordres de grandeur. Et donc, effectivement, on peut facilement cumuler certains chiffres et en oublier d'autres, de façon à obtenir des résultats qui m'ont parfois été imposés.

Donc, je voudrais revenir sur un point. Pendant quatre ans, à Fontenay-aux-Roses, les NAP ont apporté plus de cent ateliers d'une heure trente chacun, deux fois par semaine, pour près de 2 000 enfants. Je travaille en ordres de grandeur, parce que la précision que nous avons sur la partie nouvelle des mercredis matin sera de même ordre.

L'État et la Caisse d'allocations familiales apportaient près de 200 000 euros et la Ville en apportait 100 000. Des enfants de tous milieux ont pu en bénéficier gratuitement. Aujourd'hui, nous avons reçu un document, cet après-midi, à 15 h 00, comportant un certain nombre de chiffres qui peuvent justifier l'idée que nous aurions plus de 100 000 euros de bonus de la part de la Caisse d'allocations familiales. Ceci dit, il manquera toujours les 100 000 euros de l'État.

Mais je voudrais revenir sur le fait que nous avons quatre paragraphes, dans ce document, et d'après les chiffres que nous avons aujourd'hui, l'objectif "ateliers découverte" présente douze ateliers, une fois par semaine. Je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait aucune activité scientifique pour les 6-11 ans, ni développement durable, ni atelier numérique, etc. Mais mon propos est plus lié aux chiffres pour la délibération qui nous concerne.

Les ateliers de découverte du mercredi concernent, d'après les chiffres, 204 enfants, pour un coût annuel de 25 000 euros environ. Je dis "environ" parce que les chiffres que j'ai ne sont pas tout à fait assez précis quant à leur application.

La CAF contribuera donc, dans ce contexte, pour environ 6 500 euros. Alors oui, la CAF contribue pour d'autres sujets, pour l'inclusion des enfants, pour les fonctionnements de projets pédagogiques des accueils de loisirs, mais sur la partie "ateliers de découverte", la contribution n'est que de l'ordre de 6 500 euros. En fait, la communication – bien faite – masque mal la réalité. Je considère, quand je lis l'ensemble des documents dont je dispose, qu'il y a une baisse drastique du nombre d'enfants, puisqu'on passe de 2 000 à, disons, 500 – il faudrait connaître l'effectif total des accueils de loisirs pour y inclure les animations faites par les animateurs eux-mêmes – la moitié donc, à ce moment-là, c'est-à-dire 204, en ateliers de découverte.

Il ne faut pas oublier que nous avons aussi subi une baisse drastique des dépenses par fermeture d'accueils de loisirs à la Roue (élémentaire) et aux Renards (maternelle), et que le passage à 4 jours a entraîné une économie de 20 % – pas tout à fait 20 %, on peut discuter là encore, mais assez forte, d'un jour sur cinq, un jour un peu allégé mais en tout cas un jour sur cinq, pour la cantine du mercredi. Donc en passant des NAP aux ateliers du mercredi, la Ville fait de grosses économies : l'État aussi, on en est d'accord.

Le maintien du niveau de budget que la Ville allouait dans le cadre des NAP aurait permis, à mon sens, de faire mieux et plus efficace, dans le cadre du Plan Mercredi, et dans l'intérêt des enfants. Ce maintien n'a pas été décidé, la majorité a fait un autre choix. Je regrette que la Ville montre ici son peu d'intérêt, par rapport à d'autres sujets, pour la réussite éducative de tous les enfants ; et comme je sais bien que nous sommes populistes et le reste, je vais reprendre le mot de Miss France 2019, Vaimalama CHAVES (*Réactions*), parce qu'elle a eu l'élégance de choisir comme objectif premier l'éducation car l'éducation, dit-elle, est ce qu'il y a de plus important pour moi. Donc je souhaite ne pas cautionner les désengagements progressifs de la Ville et de l'État et à ce titre, je voterai contre ce projet de délibération. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Je crois que M. FAYE avait demandé la parole aussi, mais vous êtes à peu près d'accord, je suppose, non ? Comme vous faites partie du même groupe au Conseil Municipal... »

M. FAYE : « Vous faites les questions et les réponses, M. le Maire ? C'est encore plus simple ! »

M. le Maire : « Vous faites partie du même groupe au Conseil Municipal, je pense que vous vous exprimez, en général, d'un vote unanime, donc *a priori*, les explications de vote devraient pouvoir être uniques, dans une assemblée bien faite. »

Mme ALVARO : « Ce n'est pas notre cas. »

M. FAYE : « (...) une seule voix, la vôtre, c'est plus simple ! Nous, on est pluriels, et chacun a le droit de donner son avis, chacun son point de vue. »

M. le Maire : « Vous êtes "pluriels"... »

M. FAYE : « Oui, on a plusieurs voix, et pas une seule. C'est tout. On est cinq. »

Premièrement, il est quand même, peut-être que c'est inconscient, mais quand on voit déjà, vous indiquez dans votre Plan Mercredi les territoires concernés, est-ce conscient ou pas, dans les écoles, c'est la page 5, dans les écoles maternelles et écoles élémentaires, vous avez déjà supprimé inconsciemment une école maternelle, une école élémentaire. Vous me direz, c'est sûrement une faute de frappe, mais vous regarderez page 5, l'école maternelle des Pervenches a disparu, et l'école élémentaire des Renards a disparu. C'était les écoles publiques concernées par le projet, page 5. Peut-être que c'était... mais on ne sait jamais, vu que vous avez déjà fermé des accueils de loisirs, pourquoi pas des écoles.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que dans les documents officiels que vous devez remplir, on demandait, et ça avait été une question posée à laquelle je n'avais pas eu de réponse, c'est qu'il fallait donner le nombre d'enfants concernés, le mercredi, dans l'annexe à renseigner obligatoirement. On a demandé ce nombre, on ne l'a pas eu.

Dernier point, une chose qui nous pose parfois question, et demande explication, on parle, dans le Plan Mercredi, on associe – c'est vraiment pénible ces interruptions- parfois une offre privée. Dans les objectifs éducatifs du Plan Mercredi, il y a deux offres d'activité : une offre privée et une offre publique. Je voudrais savoir si l'offre privée fait partie du Plan Mercredi, par exemple l'ASF fait à la fois une offre privée – c'est multisports – et il y a à peu près la même offre dans le public. Donc je ne comprends pas très bien, ce n'est pas clair sur ce point : qu'en est-il de l'offre privée ? En principe, la Ville s'occupe de l'offre publique, l'offre privée c'est en principe le privé. Ce n'est pas très clair là-dedans.

On a donc eu ce projet, et je reviens sur ce qu'a dit Mme BOURDET, pour les formes, c'est vrai et j'y reviens, que cela déplaît à la Maire-Adjointe qui a des migraines très rapidement, on n'a eu, nous, qu'à 15 h 00 aujourd'hui les données demandées jeudi soir. Si elle trouve que c'est bien de préparer une délibération en trois heures avant le Conseil, c'est son point de vue n'est pas le nôtre. Et je maintiens, je rappelle que les cinq jours francs, c'est le délai minimal, ce n'est en aucun cas le délai maximal. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « M. FAYE, j'entends bien tout ce que vous me dites, mais je voudrais simplement vous faire remarquer une chose. Lorsque vous nous parlez des "Fontenaisiens d'abord" bon, pourquoi pas. Maintenant, c'est la théorie du complot : il semblerait que la majorité municipale ourdit un complot contre les enfants de Fontenay. Non ! La très grande majorité des parents ont choisi le retour à 4 jours, que vous le vouliez ou non, à 75 %. Je sais bien que, quand les votes ne correspondent pas à vos attentes, vous estimez qu'il faut les refaire, probablement jusqu'à ce qu'ils finissent par correspondre à ce que vous souhaitez ; moi, je considère que la majorité municipale fait de son mieux pour essayer de servir au mieux les Fontenaisiens et les petits Fontenaisiens qui sont en notre charge dans le cadre des écoles. Alors après, toute cette démonstration fumeuse qui consiste à essayer de démontrer je ne sais quel plan caché ou chiffre caché, enfin, tout cela est du délire, véritablement. Bref. Je vais continuer. C'est extrêmement insultant, je ne sais pas si vous vous en rendez bien compte, d'ailleurs, mais ce n'est pas grave. M. BUCHET. »

M. BUCHET : « Tout d'abord, je voudrais dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Suzanne BOURDET : je dirais, un peu plus loin quand même, que nous avons critiqué le désengagement, déjà, de la Municipalité. J'avais dit, d'ailleurs, en rendant hommage à Suzanne BOURDET, qu'elle avait fait autant que possible avec moins. C'était l'hommage que je lui rendais, parce que les moyens concernant les NAP, notamment, et l'accueil des enfants dans nos différentes structures avaient été plutôt l'objet de déplacements de personnel plutôt que, j'allais dire, de création d'actions encadrées nouvelles.

Là, l'étape qui est proposée aujourd'hui, on ne va pas revenir sur le choix qui a été élaboré – 4 jours, ici – ce n'est pas la question. La question est la suivante : est-ce que les moyens que la Ville engageait du temps des 4,5 jours, sont conservés en direction de l'ensemble des enfants, puisque je rappelle que le mercredi matin, avant, c'était tous les enfants qui étaient concernés ? Le constat est fait : bien évidemment, dans les structures de la ville, beaucoup moins d'enfants seront accueillis le mercredi matin, et bien évidemment, par enfant, vous allez avoir une dépense qui va peut-être être conséquente, mais tous les autres enfants, qui ne sont pas concernés par ces dispositifs de type accueil de loisirs, ne vont pas pouvoir bénéficier de ce dont ils bénéficiaient auparavant, et qui était l'engagement municipal. Et donc, comme nous critiquions, avant, un désengagement de la Municipalité sur les enfants avec les NAP, parce que c'était du déplacement de personnel et pas suffisamment de projets nouveaux – on aura peut-être un désaccord avec Suzanne BOURDET là-dessus – et qu'aujourd'hui, vous désengagez une deuxième fois concernant les enfants pour le mercredi... Nous ne disons pas que ce qui est dans le plan est mauvais en soi ; je dis que c'est quand même une source d'économies que vous recherchez à travers ce qui nous est proposé aujourd'hui.

C'est pour cela que nous voterons contre, non pas qu'on soit contre les projets un par un, mais sur l'ensemble, parce que nous avons bien vu que la dernière fois, les économies réalisées... les vraies dépenses des NAP et des 4,5 jours, c'était en fait la cantine du mercredi. Le reste était quasiment excédentaire, et la Ville gagnait de l'argent en dehors de la cantine du mercredi midi. La Ville gagnait de l'argent avec les rythmes scolaires à 4,5 jours, en dehors du coût supplémentaire de la cantine. »

(Interventions hors micro.)

M. BUCHET : « Si, si ! Il y avait des subventions qui étaient plus importantes. Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est, de fait, d'avoir encore moins pour l'ensemble des enfants. »

Mme XXX : « Elles étaient pour un an, les subventions ! »

M. BUCHET : « Non, elles étaient reconduites. »

Mme XXX : « Non, non. »

M. BUCHET : « Bien sûr que si. C'est d'avoir un peu moins pour tous les enfants et certainement un projet qui va peut-être être intéressant pour les enfants en nombre beaucoup plus restreint du mercredi matin. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Je m'étonne un petit peu que vous rendiez... c'est toujours très surprenant, enfin, on voit bien qu'on est en campagne, déjà, mais que vous rendiez hommage à l'action d'un Maire-Adjoint dont chacune des décisions a été votée par l'ensemble de la majorité municipale, excusez-moi, et avec l'aval du Maire, que je sache ; il ne se passe rien qui n'ait l'aval du Maire, c'est l'architecture normale d'une Mairie, vous le savez bien, vous qui avez été Maire pendant vingt ans, et qui aviez un exercice du pouvoir, je dirais, assez intransigeant de ce point de vue. Donc c'est assez amusant. Je vous remercie, je prends en tout cas les compliments sur le plan NAP pour l'ensemble de l'équipe et je vous assure que la suite a été co-élaborée avec les parents, et nous essayons de satisfaire le plus grand nombre. M. FREDUILLE. »

M. FREDUILLE : « Merci, M. le Maire. Je vais être très rapide, je vais répéter ce que j'ai déjà dit en commission : je trouve dommage que les activités de découverte environnementale ne soient pas mises en avant. Dans les annexes, l'activité de "découverte environnement" n'est même pas cochée ; un peu plus loin, "associations environnementales", ce n'est pas coché non plus, dans l'annexe. Il y aurait tellement à faire, et je n'ai quasiment rien trouvé sur la découverte de la biodiversité en ville, je n'ai rien trouvé. Il y a plein de villes qui font un travail avec les enfants sur les recycleries, des fabrications d'objets à partir d'objets recyclés ; je n'ai rien trouvé sur l'initiation au jardinage ; je n'ai rien trouvé sur l'initiation à la pratique du vélo urbain ; je n'ai rien trouvé. C'est fort dommage, franchement. »

M. le Maire : « Merci. Mme FONTAINE-BORDENAVE voulait ajouter quelque chose. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Je voulais juste vous poser une question. Quand on intervient, que vous répondez, vous répondez toujours à côté de ce qu'on a dit. Je voudrais savoir pourquoi. »

M. le Maire : « Merci de cette remarque constructive, Mme FONTAINE-BORDENAVE. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « C'est une question. »

M. le Maire : « C'est un vrai plaisir de débattre avec vous. Eh bien écoutez, je vais passer la parole à M. LAFON, qui va répondre globalement. »

M. LAFON : « Beaucoup de choses ont été dites, et en fait, c'est assez intéressant, parce que cela montre bien que, quand on pose une question, et c'est le cas de cette délibération, il faut reparler de ce dont parle cette délibération. Cette délibération ne parle pas de la globalité des activités mises en place par la Commune le mercredi ; elle parle d'un certain nombre d'activités, qui sont, entre guillemets, conventionnées avec des partenaires. Ça, c'est la première chose. Donc ça n'est pas 200 enfants qui sont concernés. Le mercredi – puisqu'on nous dit que le coût principal, c'est la cantine, le mercredi – nous avons 750 enfants de maternelle qui mangent à la cantine et 1184 enfants d'élémentaire qui mangent à la cantine. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'à côté de toutes ces activités – et je reviendrai sur ces activités pour répondre à M. FREDUILLE – il y a toutes les activités du périscolaire, les projets pédagogiques des centres de loisirs, qui sont des choses qui ne font pas intervenir forcément les associations qui sont précisées dans cette délibération. Donc, d'une certaine manière, je dirais qu'il y a un petit hors-sujet. Ça, c'est la première chose.

(Interventions hors micro, se poursuivant pendant la suite de l'intervention de M. LAFON.)

Je suis d'accord, mais ce que je veux dire, c'est qu'il faut arrêter de dire que le mercredi... Mais non, mais attendez, il faut arrêter de dire que le mercredi...

Mais c'est le cas aujourd'hui, par le cadre de toutes les...

M. BUCHET : « Il y a 800 enfants qui mangent à la cantine le mercredi aujourd'hui ? »

M. LAFON : « Oui, entre les activités... le midi...

La deuxième chose que je veux dire à M. FREDOUILLE, et il a totalement raison, c'est qu'il y a un comité de pilotage qui a été mis en place, avec tous les intervenants, et qu'un des points actuels, sur ce problème-là, c'est qu'effectivement, les activités que vous mentionnez, qui sont celles liées au développement durable – au sens large, on est bien d'accord – sont des activités qu'il va falloir développer. Par ailleurs, un certain nombre de projets, dont notamment un projet qui a été largement critiqué par un élu ; quand par exemple une classe travaille pendant un mois sur ce que c'est que l'arbre, sur ce que sont les oiseaux...

(Interventions hors micro.)

Tu as raison, Pascal, j'ai dit une bêtise, je t'ai donné les chiffres... On est d'accord, je te rassure *(Brouhaha.)* Non, mais ce que je veux dire par là, c'est que les enfants qui bénéficient d'activités le mercredi ne sont pas du tout limités aux enfants qu'on a, on est d'accord, c'est cela que je voulais dire.

Quand une classe travaille, et je le dis pour M. MERGY, parce que M. MERGY, il va falloir qu'il arrête de jouer faux : il ne faut pas jouer faux, il y a des acteurs qui jouent faux. Les acteurs qui jouent faux, ce sont ceux qu'on voit au théâtre, on se dit que ça ne colle pas. *(Brouhaha de protestations.)* C'est important, parce que quand on explique... mais attendez, on a quand même le droit de s'exprimer ; donc il y a une classe des Pervenches qui travaille pendant plus d'un mois sur les arbres, les variétés d'arbres, les oiseaux, la biodiversité, etc., et qu'on voit paraître des choses sur le fait que mettre trois mangeoires à oiseaux ça ruine la commune, ça m'a paru un peu curieux, ou bien je n'ai pas compris. Peut-être que je n'ai pas compris, Gilles. »

M. MERGY : *Intervention hors micro.*

M. LAFON : « Une cérémonie qui a duré 10 minutes avec des enfants qui ont lu des poèmes et qui ont expliqué le travail qu'ils ont fait ! Non, franchement, ce n'est pas raisonnable.

J'aimerais préciser à M. FREDOUILLE, qu'il y a plusieurs choses qui sont dans les tuyaux.

Sur la biodiversité, il y a un certain travail, notamment autour des abeilles, qui est en train d'être mis en place, mais pas uniquement dans ce cadre-là. Je pense qu'on va aussi essayer de lancer un peu de science participative autour de certaines espèces. On est train de regarder le problème des frelons asiatiques pour sensibiliser les parents sur la capture de ce genre de choses, et d'avoir... *(Interventions hors micro)* oui, pour détruire les frelons asiatiques. »

M. FREDOUILLE : « C'est l'affaire des professionnels ! »

M. LAFON : « Non, ce n'est pas ça : des pièges à frelons asiatiques dans les jardins, ce sont des choses qui marchent, M. FREDOUILLE. Je pourrai vous expliquer comment ça marche, d'accord ? Il paraît qu'il y a des plantes carnivores, mais je suis moins expert de tout cela.

Nous aurons aussi le 13 avril un objectif d'une journée "zéro déchet", les enfants vont travailler pour que cette journée soit un aboutissement.

Nous allons lancer un concours sur le gaspillage, c'est-à-dire mesurer le gaspillage dans les écoles, en commençant par le pain.

Je suis donc d'accord, ce Plan doit évoluer. C'est d'ailleurs parce qu'il doit évoluer que nous avons vu les parents d'élèves la semaine dernière – d'ailleurs le jour de la fameuse commission, M. FAYE, j'en suis désolé – et nous avons discuté d'évolutions potentielles.

Ensuite, pour vous donner les chiffres exacts de la cantine, excusez-moi, nous avons 600 enfants qui mangent à la cantine le mercredi.

Je redis, il n'y a pas que les activités qui sont mentionnées ici, dont bénéficient les enfants. Pour être tout à fait transparent – vous l'avez vu dans un tableau récapitulatif des activités – nous avons à ce stade deux activités qui n'ont pas encore démarré, faute d'intervenant. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Moi, je m'étonne toujours de cette bizarre inversion des choses. Nous, nous avons essayé de construire un projet avec les parents, en essayant de faire en sorte que ce projet soit le plus adapté possible : notre but n'est pas à tout prix de dépenser les 100 000 euros que nous avons en caisse ! Si on fait bien pour un peu moins cher, tant mieux ; si on fait bien pour un peu plus cher, tant pis, et c'est comme cela qu'on a fonctionné. Commencer par se dire qu'il faut absolument qu'on dépense l'argent que l'on a en caisse, c'est très bizarre comme façon de gérer une ville, à mon avis. Après, on peut toujours faire dire ce qu'on veut aux chiffres, Mme BOURDET vous l'a dit tout à l'heure. M. BUCHET, puis nous passerons au vote, car chacun a pu s'exprimer largement. »

M. BUCHET : « Oui, un commentaire. Ce qui a été dit à l'instant va exactement dans le sens de ma réflexion. Bien évidemment, vous dites qu'on peut dépenser moins, etc. mais les choix budgétaires, les choix politiques qui sont faits dans une ville, concernent les choix budgétaires aussi. La priorité que nous donnions aux enfants – c'était une volonté politique de la Municipalité que j'animais – était importante. Quand je dis tout à l'heure, que le coût du rythme de vie de l'enfant sur 4,5 jours, c'était essentiellement la cantine du midi, en effet, c'était parce qu'il y avait 1 800 enfants, auparavant, qui mangeaient à la cantine. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 600, parce que ce sont essentiellement ceux qui vont aux accueils de loisirs. C'est-à-dire que vous allez une économie réelle de passer de 1 800 à 600 enfants, qui concerne une réelle somme d'argent. »

M. le Maire : « Et alors ? »

M. BUCHET : « Cette somme d'argent, qui était affectée aux enfants, vous n'essayez pas de la réinvestir, sur le bien-être, l'éducation ou ce que vous voulez, autour des enfants : c'est cela que je vous reproche. C'est-à-dire qu'en fait, vous avez un désengagement budgétaire, comme auparavant il y a eu un désengagement budgétaire parce qu'il n'y avait pas de musique à l'école, moins de classes de découverte, etc. Là, aujourd'hui, vous supprimez – mais ce n'est pas de votre fait, c'est parce qu'il y a moins d'enfants, on le sait très bien, le mercredi matin, en centre de loisirs, que s'ils avaient été en classe, à la cantine – et donc du coup, la ville va engranger des économies correspondant à cette cantine en moins du mercredi midi que vous n'allez pas remettre au profit de l'enfant. Donc ça s'appelle des économies budgétaires que vous réalisez sur le dos de l'enfant. »

M. le Maire : « Non, nous faisons des choix, M. BUCHET. Vous l'avez rappelé, mais moi, j'assume mes choix. Déjà, pour recevoir un enseignement de qualité, il faut un minimum de confort. Je vous rappelle que nous, nous avons effectivement fait le choix d'un très gros programme de rénovation de nos bâtiments scolaires. Nous avons changé plus de 300 fenêtres dans les écoles, l'ensemble de la rotonde de Jean Macé, un gymnase à Jean Macé, les bâtiments de Jean Macé, les bâtiments de l'école du Parc, les chaudières de plusieurs écoles ; toute la Roue, quasiment, a été rénovée... »

M. BUCHET : « Je suis prêt à comparer l'investissement dans les écoles entre le dernier mandat et l'actuel mandat. »

M. le Maire : « Mais M. BUCHET, sur votre gestion, les Fontenaisiens se sont déjà exprimés. Alors écoutez, vous êtes en campagne, vous faites valoir vos arguments, ce n'est pas à vous de décider de distribuer des bons points à la majorité municipale ; les Fontenaisiens jugeront, point. Globalement, nous mettons en œuvre les moyens de concertation habituels, de façon à ce que ce que nous mettons en place et ce que nous élaborons le soit avec les parents d'élèves, qui sont des gens responsables et qui ont à cœur qu'on fasse le mieux possible pour leurs enfants. »

M. BUCHET : « Vous voulez qu'on explique notre vote contre. »

M. le Maire : « Mais M. BUCHET, je ne vous conteste pas ce droit ; simplement, je considère que la Municipalité gère au mieux les moyens dont elle dispose pour l'intérêt du plus grand nombre. C'est en tout cas ce que je pense, sinon, je ferais différemment. Vous savez bien que la gestion municipale, c'est une suite de choix permanente ; il faut les faire, et on est obligé de faire des arbitrages et on aimerait bien toujours dépenser plus et faire plus, mais on a des limites. Bien, j'avais dit que c'était la dernière intervention, donc nous allons passer au vote, s'il vous plaît. Non, M. FAYE ! Cela suffit. Vous dites partout dans la ville que... M. FAYE... »

M. FAYE : Dès que nos propos vous déplaisent monsieur le Maire, vous nous coupez le micro, vous Vous nous censurez !

M. le Maire : « Très bien. Merci de cette intervention, en plus pour raconter des bêtises. M. FAYE, vous vous vantez d'être dans l'obstruction systématique, ça fait 25 ans, d'ailleurs, que vous êtes dans l'obstruction systématique. Globalement, je ne pense pas que votre intervention apporte quoi que ce soit au débat. Donc je vous remercie, M. FAYE, de respecter les règles qui régissent cette assemblée, j'avais annoncé que l'intervention de M. BUCHET était la dernière et que nous voterions ensuite ; nous allons donc le faire, ne vous en déplaie ; ce n'est pas vous qui pilotez l'assemblée, vous n'êtes pas ici sur une espèce de terrain conquis pour imposer aux autres, à chaque fois, votre horaire, vos amendements au dernier moment et votre façon de débattre. Il y a des règles, nous les appliquons. (*Brouhaha*) Merci beaucoup. Donc nous allons passer au vote. Merci. »

Mme ALVARO : « Là, c'est de trop ! Je suis désolée mais non, quoi ! »

M. le Maire : « Écoutez, le fait que vous soyez désobligeants et agressifs ne change rien à l'affaire. »

Mme ALVARO : « Non, on n'est pas désobligeants, Monsieur Le Maire. Vous continuez à nous couper la parole, cela devient une sorte de censure permanente ! »

M. le Maire : « Mme ALVARO, cessez d'insulter l'assemblée, s'il vous plaît. Cessez d'insulter l'assemblée ! Vous êtes en permanence dans la théorie du complot, écoutez, c'est fatigant. J'ai du mal à penser d'ailleurs que vous puissiez vous accorder avec des gens qui ne sont pas dans cette culture. Très bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à la **majorité absolue**, décide :

- D'approuver le Plan Mercredi de la Ville de Fontenay-aux-Roses ;
- D'autoriser M. le Maire à signer :
 - La convention « Charte qualité Plan Mercredi » liant la Ville de Fontenay-aux-Roses, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;
 - L'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service accueil de loisirs périscolaire liant la Ville de Fontenay-aux-Roses et la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine ;
 - Ainsi que tout document y afférent.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY votent contre.]

[J.-J. FREDOUILLE s'abstient.]

11 – Signature d'une convention de subventionnement dans le cadre des appels à projet activités de découverte

M. le Maire : « Cette délibération vous a déjà été présentée, concernant l'erreur de 200 euros sur l'attribution de la subvention. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, décide :

- D'approuver la convention avec l'association retenue par le comité de sélection par laquelle cette dernière s'engage à développer l'activité proposée dans les conditions définies par ladite convention ;

- D'accorder une subvention à l'association lui permettant de développer l'activité prévue dans la convention qui leur est propre comme suit : Association ESCRIME POUR TOUS / 2 850 euros ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

➤ VŒUX

M. le Maire : « Je rappelle que ce sont huit vœux et six questions qui ont été déposés par les différents groupes de l'opposition. »

12 – Vœu présenté par les groupes EELV et Mouvement Radical concernant la publicité des projets municipaux

M. le Maire : « Ce vœu est présenté par M. FREDOUILLE. Merci. »

M. FREDOUILLE : « Merci, M. le Maire. Voici le texte du vœu :

"Fin novembre 2018, tous les foyers fontenaisiens ont été destinataires d'un tract publicitaire de l'équipe municipale intitulé "Réaménagement du cœur de ville". Cette luxueuse brochure, imprimée sur papier glacé, est payée avec l'argent du contribuable fontenaisien alors même qu'il existe un magazine d'informations municipales dans lequel cette communication aurait dû se trouver.

Aussi le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2018, souhaite que toute publicité concernant les projets municipaux se fasse dans le cadre du magazine de la ville de Fontenay-aux-Roses. En cas d'impossibilité, que l'équipe municipale devra justifier, la communication hors magazine devra se faire sur papier recyclé."

Je veux dire qu'on ne peut pas, dans le Plan Mercredi, comme dit M. LAFON, axer son discours sur les activités éco-citoyennes et, parallèlement, que la majorité tire en trois pages recto-verso en papier glacé totalement anti écologique un tract dont on ne sait pas s'il est purement électoral. Quand je parle de ce tract aux gens... »

M. le Maire : « Mais vous l'avez lu, M. FREDOUILLE ? »

M. FREDOUILLE : « Quand je parle de ce tract aux gens, la moitié me dit qu'ils ne l'ont pas lu parce que c'est un tract électoral, et l'autre moitié me dit qu'ils ne l'ont pas lu parce qu'ils croyaient que ça venait des promoteurs. Donc j'estime que ça, ça aurait dû être dans le magazine d'informations municipales. »

M. le Maire : « Alors, M. FREDOUILLE, je voudrais juste vous dire, d'abord, que la ficelle est un peu grosse. Nous avons tous été candidats aux élections municipales ; vous savez, comme moi, que le couché brillant est au contraire le papier le moins coûteux, beaucoup moins coûteux que du papier recyclé en l'occurrence, et que ce papier est recyclable. Donc globalement, moi, fournir une information de qualité, dans le cadre d'un projet de travaux qui vont s'établir par plusieurs phases successives et qui vont nécessairement entraîner un certain nombre de désagréments pour nos concitoyens, me paraît le moindre des respects. Le fait d'en parler dans le *Fontenay Magazine* est une chose ; en général, ce n'est pas forcément suffisant. Nous essayons de mettre tous les moyens à disposition pour chacun puisse avoir l'information disponible, sous une forme relativement aisée, puisse le garder éventuellement sur le frigo pour savoir quelles sont les dates qui vont être impactées au niveau des différentes phases de travaux. Après, vous pouvez manier le sarcasme plus ou moins injurieux, mais globalement, le but de la Municipalité est d'informer les Fontenaisiens. Je crois que le vœu suivant correspond d'ailleurs à une demande d'informations complémentaires, M. FREDOUILLE ; je pense que l'information n'est pas une chose anodine. Ce projet – et toute la rénovation de la place – a fait l'objet d'une importante concertation, de plusieurs dossiers dans le *Fontenay Magazine*, d'un certain nombre d'informations sur l'objet même de la rénovation ; il a fait l'objet d'une exposition temporaire, avec des maquettes, des films 3D avec lunettes d'immersion, pour que nos concitoyens puissent éventuellement voter, d'ailleurs, entre 3 scénarii, ce qu'ils ont fait massivement, puisqu'il y a

eu 750 personnes habitant Fontenay-aux-Roses qui ont voté, ce qui est beaucoup pour ce type de consultations. Concernant l'information, la concertation, la co-élaboration, on ne peut pas en permanence, M. FREDOUILLE, faire le procès de la Municipalité, lui reprocher de ne pas faire assez de démocratie, de ne pas assez consulter, de ne pas assez informer, expliquer qu'on n'est au courant de rien, que la Municipalité fait des choses, et puis, quand on fait de l'information, de la concertation, avoir soit l'amnésie pratique, soit le reproche des moyens qui sont utilisés. Faire de la démocratie, se lancer dans des modes innovants de démocratie – chers à M. MERGY puisqu'il l'illustre sur son blog – coûte un peu d'argent, c'est comme ça. Et si on ne veut rien dépenser, eh bien on fait toujours la même chose, c'est-à-dire une vague réunion d'information dans une salle municipale quelconque, dans laquelle quelques personnes viennent et l'information ne passe pas.

Aujourd'hui, la plupart des villes sont d'ailleurs dans des processus de concertation. Nous allons recommencer prochainement, avec une vraie concertation à moyen terme sur le devenir à dix ou quinze ans de notre ville. C'est intéressant de débattre avec les Fontenaisiens, mais cela a un coût. Ceci fait partie de l'information que nous devons à nos concitoyens dans une situation de ce type. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je voudrais simplement vous dire que je suis allée au Conseil d'administration du conservatoire, qui est effectivement très impacté par cet aménagement, et j'ai eu grand plaisir à voir que la directrice, dans le cadre de ce CA, avait présenté ce projet à tous les parents présents et aux professeurs qui habitent à Fontenay-aux-Roses. Cela m'a donné, moi, en tant que Maire-Adjoint à la Culture, l'opportunité de présenter ce projet. Et je vous assure que ce tract publicitaire était un élément pédagogique extrêmement important, qui a été très bien reçu par toutes les personnes présentes. C'est un témoignage que je voulais vous donner ; ils ont trouvé cela extrêmement clair, que le projet était extrêmement intéressant, et d'ailleurs nous allons continuer dans cette action pédagogique, comme nous l'avons promis à tous les Fontenaisiens dans le cadre des ateliers, et nous allons continuer tous les trois mois à informer sur l'évolution du projet. Je vous assure, ce sont des informations complémentaires au dossier, qui est fort bien fait et donne beaucoup d'informations. »

M. le Maire : « Merci. M. FAYE voulait intervenir, M. BUCHET, M. MERGY. C'est fou comme on s'amuse avec les vœux de l'opposition. Allez-y. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que ce dossier se trouve dans le magazine d'informations municipales, *Fontenay Mag*, il est à l'intérieur, il est bien en support papier. Il est aussi sur le site internet de la ville, sur support numérique. Et j'ai vérifié, Mme la Maire-Adjointe, qu'au conservatoire, à La Maison de la musique et de la danse, il y a bien le *Fontenay Magazine* disponible. Je ne vois pas l'intérêt de faire deux fois sur support papier la même information. On va faire une troisième fois, une quatrième fois, je ne sais pas combien de fois il vous fera plaisir, mais c'est quand même l'argent des Fontenaisiens. On l'a en papier, on l'a en numérique, point barre, ça va ! Le reste, c'est de l'argent gaspillé. »

M. le Maire : « M. FAYE, vous le savez bien : ce n'est pas à un professeur que je vais apprendre que l'information, c'est la répétition. »

M. FAYE : « Faites-en dix ! »

M. le Maire : « Quand il y a une information, on passe à côté, parfois ; quand il y en a plusieurs, on finit par la recevoir. »

M. FAYE : « On l'a deux fois, numérique et papier. »

M. le Maire : « Je remarque que les opposants au projet, d'ailleurs, multiplient les tracts et les pétitions, et pourtant continuent à le faire. M. MERGY, puis M. BUCHET. »

M. MERGY : « Deux choses me surprennent. Tout d'abord, l'intervention de Muriel GALANTE-GUILLEMINOT : je ne vois pas en quoi le Conseil d'administration de la Maison de la musique et de la danse est concerné par un projet d'aménagement de la place du général de Gaulle. Il y a un objet social... »

M. le Maire : « Vous vivez à Fontenay, M. MERGY ? Vivons-nous dans la même ville, M. MERGY, ou êtes-vous vraiment tout le temps ailleurs ? »

M. MERGY : « Attendez, les conseils d'administration traitent des sujets qui concernent la Maison de la musique et de la danse... »

M. le Maire : « Vous avez remarqué que la Maison de la musique et de la danse est sur la place de Gaulle, quand même ? »

M. MERGY : « Je n'ai pas terminé. Mais dans ce cas-là, il est aussi concerné par les travaux de la voirie, etc. Il y a un objet social, il y a une Maison de la musique et de la danse, le Conseil d'administration traite des sujets qui relèvent de la politique de la Maison de la musique et de la danse ; je ne vois pas l'intérêt... »

M. le Maire : « Mais cela fait partie de ses préoccupations ! »

M. MERGY : « Arrêtez d'interrompre tout le monde, c'est fatigant, à force ! »

M. le Maire : « Vous dites n'importe quoi, M. MERGY. »

M. MERGY : « Mais moi, je ne vous interromps pas quand vous prenez la parole ; laissez-nous parler ! Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais laissez-nous parler. »

M. le Maire : « Vous expliquez que le conservatoire n'est pas concerné par les travaux qui sont devant sa porte, c'est n'importe quoi, M. MERGY. »

M. MERGY : « Le Conseil d'administration n'est pas concerné directement par les travaux de la place du général de Gaulle, non ? »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « S'il te plaît, Gilles, je voudrais répondre. »

M. MERGY : Pardon Muriel, je n'ai pas terminé. Cet examen au CA constitue un détournement de procédure. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « (...) des enfants qui viennent, c'est toujours à l'ordre du jour. »

M. MERGY : « OK, OK. Mais vous avez communiqué sur tous les canaux de la ville... »

(Coupure micro.)

M. MERGY : « J'ai entendu ta version, et je ne suis pas d'accord. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « C'était un témoignage, et à chaque Conseil d'administration, les parents posent des questions sur la façon dont ils font arriver leurs enfants, quelle est la sécurité dont ils sont pleinement... »

M. MERGY : « Mais le Conseil d'administration a un règlement intérieur, je ne suis pas sûr que vous puissiez présenter n'importe quel sujet. »

M. le Maire : « Allez, on avance. »

M. MERGY : « Deuxième point. Je n'ai pas terminé. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : *Intervention hors micro.*

M. MERGY : « Arrêtez un peu, s'il vous plaît ; arrêtez de crier et de jacasser pendant qu'on parle, c'est fatigant. Deuxième point, vous avez quand même une tendance, M. le Maire, à confondre concertation, communication et propagande. Vous n'avez pas fait de concertation sur l'aménagement de la place du général de Gaulle, on le sait bien, puisque vous avez écarté de tous les scénarii la construction d'un immeuble massif en fond de place, donc ce n'était pas de la concertation. »

M. le Maire : « Il était présent sur tous les visuels, M. BUCHET... Pardon, M. MERGY. »

M. MERGY : « En revanche, vous avez fait de la communication – était-elle innovante, peut-être – mais vous avez fait de la communication au bazooka sur ce projet, mais vous n'avez pas fait de

concertation. Quant à la plaquette qu'a mise en exergue Jean-Jacques FREDOUILLE, ce n'est, clairement, que de la propagande. Quel est l'intérêt d'un document sur papier glacé qui vient se surajouter aux différents canaux de communication de la ville ? Je crois que, M. le Maire, vous avez, depuis 2014, transformé la ville au son du violon, voire au son du pipeau, et vous communiquez au son du canon. »

M. le Maire : « Bravo ! Magnifique. Très bien. M. BUCHET. Merci de cette contribution historique, M. MERGY, à l'intérêt de la ville. M. BUCHET, je vous en prie : le maître après l'élève. »

M. BUCHET : « Je n'ai pas prévu de citation, je suis désolé. Je vais rester dans le cadre du vœu. À titre d'information, on peut imaginer que, parfois, il faille avoir une plaquette supplémentaire ; on l'a fait, j'imagine, pour les plans d'urbanisme, que ce soit le POS ou votre PLU, cela a été fait pour d'autres endroits, donc ce n'est pas cela, en soi... Encore que, le principe d'économie, tant que ça peut rester dans le cadre du magazine, ça fait des économies, puisque ça évite une dépense supplémentaire. »

Le problème que je vois et qui est soulevé notamment à travers le vœu, c'est le caractère publicitaire. Ce ne sont pas simplement des projets municipaux *stricto sensu* de l'aménagement public, parce que là, on pourrait avoir une discussion, mais on y voit vraiment de la publicité pour des promoteurs immobiliers. »

M. le Maire : « Qu'est-ce que vous racontez ? »

M. BUCHET : « Il y a des projets immobiliers sur lesquels vous n'avez pas voulu de concertation... »

M. le Maire : « Il faudrait savoir, ce sont les mêmes visuels que pendant la concertation : soit vous les voyez dans un cas et dans l'autre, soit vous ne les voyez jamais, mais vous ne pouvez pas dire une chose et son contraire ! »

M. BUCHET : « Laissez-moi finir. Vous financez sur fonds publics de la publicité pour promoteurs immobiliers dans cette plaquette. C'est le premier problème qui est posé. »

M. le Maire : « Vous êtes insultant, M. BUCHET, quand même, vous êtes conscient de cela ? »

M. BUCHET : « Je ne suis pas insultant, je dis simplement que c'est un constat. »

M. le Maire : « Mais si, terriblement, les mots ont un sens dans notre pays, vous savez. »

M. MERGY : « Laissez-le s'exprimer ! »

M. BUCHET : « Sur le deuxième problème, j'entends ce que vous dites : vous dites que c'est une information que vous devez aux Fontenaisiens. Dans ce cadre-là, si c'est un bulletin d'information, et vous le savez, d'autant plus depuis le 13 décembre puisque j'ai fait une requête... »

M. le Maire : « Nous en parlerons ensuite. »

M. BUCHET : « Nous en parlerons... recours contre la Municipalité sur la page *Facebook*, on en parlera tout à l'heure, mais aussi sur la Lettre du Maire, et tous les différents éléments de propagande. Parce qu'en fait, ces éléments d'information, vous les avez tous transformés en éléments de propagande. C'est vrai pour beaucoup de Municipalités que d'essayer de tirer à soi, et on l'a tous fait, nous aussi, mais pas à ce point. Tous les documents que vous diffusez... Pas vous, évidemment, vous n'étiez pas directement aux manettes... Mais que ce soit le magazine municipal, ou ces tirés à part – qu'on peut comprendre, à titre exceptionnel – tout est transformé en outil publicitaire pour promoteurs immobiliers ou en outil de propagande électorale ou quasi électorale. Et c'est là qu'il y a un vrai problème, parce que si c'est un bulletin d'informations, où vous avez le droit de vous exprimer ou de mettre en valeur vos projets, que parfois nous contestons, et vous savez très bien que certains de ces projets sont contestés par l'opposition, alors dans ce cadre-là, la loi vous oblige à ce qu'il y ait aussi une expression des élus n'appartenant pas à la majorité. C'est ce que j'ai défendu devant le tribunal administratif... »

M. le Maire : « Nous en parlerons tout à l'heure ; ne mélangez pas tous les débats, sinon on ne va pas s'en sortir. »

M. BUCHET : « ... la lettre que vous avez diffusée, et sur *Facebook*, et c'est ce qui devrait arriver si vous prenez la décision de faire une telle information municipale en dehors du magazine, cela s'appelle un bulletin d'informations municipales, et à ce moment-là, il faut prévoir un espace d'expression pour les élus n'appartenant pas à la majorité. Ça, c'est un rappel à la loi qui s'impose à vous. »

M. le Maire : « Nous sommes en train de commencer le débat que nous devrions avoir tout à l'heure, M. BUCHET. Je vous propose donc de passer au vote sur ce vœu. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Il est rejeté. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

13 – Vœu présenté par le groupe EELV demandant un récapitulatif des projets

M. le Maire : « Ce deuxième vœu est présenté par Europe Écologie Les Verts. »

(*Coupure micro.*)

M. FREDOUILLE : « C'est une blague ? »

M. le Maire : « Non, vous avez un deuxième vœu, je crois. »

M. FREDOUILLE : « C'est une "blagounette" ? »

M. le Maire : « EELV, c'est bien Europe Écologie Les Verts, non ? »

M. FREDOUILLE : « Oui, oui. Voici le texte du vœu :

"Beaucoup de Fontenaisiens me demandent des renseignements que je ne possède que très partiellement ou pas du tout sur les grands projets municipaux en cours et futurs : Cavée, place de Gaulle, ancien conservatoire Soubise, théâtre et cinéma, parvis de la Mairie, rue des Potiers, Panorama, etc.

Aussi le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2018 souhaite que tous les groupes de la majorité et de l'opposition soient destinataires d'un récapitulatif des projets sous forme d'un tableau mentionnant un descriptif succinct des travaux, le coût total, le montant des subventions, le coût résiduel pour la Ville, les dates de début et de fin de travaux ainsi que les éventuels coûts de fonctionnement."

J'insiste sur le coût résiduel pour la Ville et les coûts de fonctionnement, que même en commission, on a eu du mal à avoir, sur le vestiaire du stade de rugby. »

M. le Maire : « Que je vous ai donnés depuis, d'ailleurs. Écoutez, M. FREDOUILLE, je suis un peu perplexe. La plupart des projets que vous citez ont fait l'objet d plusieurs dossiers dans le *Fontenay Magazine* ; ils ont fait l'objet de plusieurs débats en Conseil Municipal. Donc moi, je ne sais pas comment je peux informer davantage l'opposition sur des projets qui ont été débattus à plusieurs reprises, et dont on a fourni, à chaque fois, les montants. Après, il y a parfois des affinages liés à l'obtention de subventions ou à l'évolution des projets, mais globalement, je dirai que malgré tout, toutes ces données ont déjà été fournies.

Quoi qu'il en soit, M. FREDOUILLE, j'entends votre requête et nous allons faire une plaquette d'information, que nous vous donnerons, mais nous la diffuserons en formation restreinte parce qu'elle ne sera pas sur papier glacé et que nous ne la diffuserons pas à l'extérieur de la ville pour ne pas encourir les foudres de l'opposition. Mais si l'opposition a besoin que nous lui refassions un résumé des différents dossiers qui sont en cours depuis maintenant plusieurs années et qui ont fait l'objet de moult délibérations, écoutez, moi, je n'y vois aucun inconvénient, bien évidemment. Très bien. En revanche, je ne pense pas que ce soit un vœu ; on peut voter pour ou contre, vous aurez effectivement

cette information, que je m'engage à vous donner. C'est plutôt une question, finalement. Nous sommes tous d'accord ? Oui ? Très bien, merci. »

(Interventions hors micro.)

M. le Maire : « Oui, M. FREDOUILLE. Nous les avons, vous les aurez, c'est promis ! Parce que nous avons toutes ces données, elles sont soigneusement suivies. Merci. »

Le vœu n'a pas fait l'objet d'un vote. Décision de M. le Maire de diffuser, auprès des membres du Conseil Municipal, les informations attendues par le vœu.

14 – Vœu demandant un moratoire sur trois projets d'investissement dans l'attente des simulations sur leur impact financier pluriannuel, présenté par des groupes EELV, Mouvement Radical, PCF et PS

M. le Maire : « Ce vœu sera présenté par M. MERGY. »

M. MERGY : « C'est un vœu qui a fait l'objet d'un travail collectif des groupes Mouvement Radical, Parti Communiste, Europe Écologie Les Verts et Parti Socialiste. Je vous lis le vœu ; il est un peu long, j'en suis désolé.

"Exposé des motifs :

Depuis cet été, le programme d'investissement de la ville s'est fortement accéléré. C'est ainsi que près de 10 millions d'euros sont prévus pour la réalisation de trois projets d'investissement (hors coûts de fonctionnement récurrents) : rénovation et agrandissement du gymnase du Parc, réalisation d'un gymnase provisoire, rénovation d'une salle de l'ex conservatoire municipal.

Il convient d'analyser l'utilité de ces projets (I), leur gouvernance (II) et leur impact financier pluriannuel (III).

I. Utilité de ces projets pour les Fontenaisiens

- Gymnase du Parc (coût de l'investissement initial : 6,9 millions d'euros) : la mise aux normes du gymnase du Parc ne prête pas à contestation. En revanche, la réalisation d'un *clubhouse* et d'une salle de musculation de 100 mètres carrés (en doublon avec l'offre existante sur la ville) ne présente pas d'intérêt majeur pour les Fontenaisiens.
- Gymnase provisoire au Panorama (coût de l'investissement initial : 1,8 million d'euros) : la réalisation d'une structure provisoire et son installation au Panorama le temps de la rénovation du gymnase du Parc sont pertinents. En revanche, le coût de cette structure provisoire est très excessif et son absence d'isolation thermique en fera une véritable passoire non adaptée à la pratique sportive.
- Rénovation d'une salle dans l'ex conservatoire municipal (coût de l'investissement initial : 1 million d'euros) : ce coût est passé en dix-huit mois de 120 000 euros (réponse donnée par le Maire lors du Conseil Municipal du 7 juin 2017) à 1 million d'euros. Il n'est pas concevable de dépenser 5 000 euros au mètre carré pour une rénovation d'un équipement public."

Vous avez donné tout à l'heure des chiffres, entre 1 500 et 2 000 euros, c'est effectivement la norme pour la réalisation d'un équipement de cette nature. Là, on est à plus de deux fois ce coût.

II. Gouvernance de ces projets

"Si leur utilité pour les Fontenaisiens diffère d'un projet à l'autre, leur gouvernance repose sur les mêmes dérives : absence totale de concertation avec les habitants de la commune, présentation succincte au Conseil Municipal et modifications profondes des fonctionnalités ou du coût à l'issue de cette présentation.

III. Impact financier

Dans un contexte de diminution des dotations de l'État régulièrement dénoncé par la majorité municipale, leur soutenabilité financière est loin d'être garantie. En effet, au-delà de leur coût d'investissement considérable, ces projets vont générer des dépenses de fonctionnement récurrentes (fluides, entretien, ...) qui ne sont pas évaluées à ce stade.

Présentation du vœu :

Au regard des menaces potentiellement majeures que font peser ces projets sur les finances de la Ville, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de présenter dans les trois mois une simulation détaillée de leur impact financier pluriannuel sur les sections investissement et fonctionnement.

Dans l'attente de ces résultats, le Conseil Municipal décide d'un moratoire sur la réalisation de ces projets."

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci, M. MERGY. Il ne nous a pas échappé que la Municipalité a pris le plus grand soin de planifier les investissements sur des plans pluriannuels et donc a chiffré l'ensemble de ces dépenses sur plusieurs années, avec, bien sûr, en déduction, les contributions qui sont obtenues dans le cadre de subventions, qui sont en effet, très nettement supérieures à ce qui avait été obtenu sur les mandatures précédentes. Globalement, à propos de la situation financière de la ville, nous en parlerons dans le cadre du DOB et nous vous donnerons alors tous les chiffres qui prouvent que notre ville est en bonne santé financière, en tout cas au moins aussi bonne que celle que nous avons trouvée en arrivant. Voilà ce que j'ai à dire.

Sur la nécessité de rénovation, oui, il y a des dépenses importantes qui sont à prévoir, oui, un gymnase, ça coûte un peu d'argent. Je vous rappelle quand même que la Halle aux comestibles avait coûté en son temps 8,5 millions d'euros et que ce chiffre en l'apparence énorme aurait pu justifier aussi bien des postures. En l'occurrence, vous les avez dépensés et c'était pour finalement apporter un service aux Fontenaisiens.

Concernant le fait de rénover, ce n'est pas une rénovation ou une mise aux normes, pour le gymnase du Parc : l'expertise est en ligne, chacun peut la consulter. Les structures du gymnase sont pourries au pied, les normes de prise en vent sont celles des années 1960, le risque d'effondrement du gymnase était non nul puisqu'on nous a demandé une fermeture pour raison de sécurité le temps des travaux de confortement ne peuvent pas durer une éternité ; ils ont été prévus pour durer quelques mois pour sécuriser le gymnase pendant cette période et on ne peut absolument pas envisager une utilisation prolongée.

Il y a un certain nombre d'anomalies très grossières dans votre vœu, notamment les 5 000 euros du mètre carré, qui sont totalement inexacts. Cela concerne plus de 300 mètres carrés, puisque sont compris l'ensemble de l'accessibilité, l'aménagement des espaces extérieurs, l'aménagement de ce qui est un véritable équipement public supplémentaire au service des Fontenaisiens, qui nécessite forcément de l'argent et n'a rien à voir, d'ailleurs, avec le chiffrage initial, qui était une remise en état sommaire de la simple salle de danse. Donc globalement, nous sommes sur un projet qui a changé et qui justifie son coût, avec des coûts au mètre carré qui sont là aussi dans les normes tout à fait habituelles, je ne vois pas pourquoi nous dépenserions des fortunes, tout à coup, pour un équipement.

Voilà les différents éléments que je voulais vous préciser. Nous sommes au travail, je sais bien qu'il y a les élections municipales, mais c'est quand même en 2020, alors s'il vous plaît, un peu de calme ! Chaque décision municipale ne va pas à chaque fois susciter une espèce de posture de l'opposition sur le thème "oh là là, c'est trop cher, c'est luxueux !" Un *clubhouse*, encore une fois, ce n'est pas du luxe, c'est juste l'espace qui est compris entre les vestiaires et le terrain de jeu. Il faut quand même, à un moment, qu'il y ait une traduction pour les gens qui n'ont pas fait de sport, mais dans tous les clubs de pratique sportive, il y a ce qu'on appelle un *clubhouse*, plus ou moins grand, plus ou moins étendu.

Concernant la salle de musculation, ce n'est pas la salle de musculation qu'il y a en bas et qui est privée ; c'est de l'échauffement ciblé pour des gens qui sont des sportifs de haut niveau et qui sont à des hauts niveaux de compétition.

Le nombre de places dans les vestiaires, c'est une norme minimale pour pouvoir accéder à un certain niveau de compétition ; il faut 300 places, pour pouvoir faire de la Régionale 1 en handball ou pour faire du volley-ball.

Les caractéristiques du gymnase n'ont pas été inventées par la Municipalité : elles ont été mises au point dans le cadre d'une co-élaboration avec l'ASF pendant plus d'un an de travail. L'ASF s'est réunie dans la Mairie toutes les semaines pendant un an pour travailler ce projet. Alors cessez de dire, dès que l'on fait quelque chose, qu'il n'y a pas de concertation ! C'est absurde. C'est une posture qui n'a aucun sens. Globalement, les élections sont en 2020, nous aurons une campagne, vous ferez valoir vos arguments, mais laissez-nous travailler ; nous avançons, et rassurez-vous, encore une fois, l'endettement de la Ville ne s'alourdit pas, il est toujours ce qu'il était en 2012, à la fin de l'année 2019. Mme BOURDET, puis nous passons au vote, parce que je pense que cela ne nécessite pas de débat ; c'est toujours le même débat qu'on reprend dans tous les sens, qu'on retourne et qu'on recommence, on ne va pas continuer jusqu'à 3 h 00 du matin. Mme BOURDET. »

Mme BOURDET : « Merci, M. le Maire. D'abord, je voudrais dire qu'effectivement, débattre entre la majorité et l'opposition n'a rien d'infâmant, bien au contraire, puisque c'est à travers le débat que l'on peut améliorer, comme on était en train de le dire, les solutions. Nous, nous avons défendu exactement le même point de vue dans notre tribune libre du *Fontenay Mag* de décembre-janvier en distinguant ce que nous avons appelé l'utile et le superflu. Donc oui, on peut ne pas reprendre le débat, mais il est bon que nous profitons aussi du Conseil Municipal pour compléter ce qu'on a pu dire dans la petite place dont nous disposons dans le *Fontenay Mag*. À cela d'ailleurs, l'on pourrait ajouter toutes les discussions que l'on a déjà eues sur la place de la Cavée, sur le parking ou sur la place de Gaulle. Et puis je voudrais compléter ceci par le fait que, dans tout ce qui se passe en ce moment dans la ville, ce que vous avez choisi de faire dans la ville, les quartiers me paraissent oubliés ; je l'ai déjà dit à plusieurs occasions, sans doute pas dans cette assemblée, mais à plusieurs interpellations, j'ai insisté là-dessus. Il est logique que nous ayons une inquiétude et qu'indépendamment de tout ce qui a été dit là et auquel je souscris, je pense aussi qu'il est très important de faire de la concertation non pas seulement auprès des personnes qui ont l'habitude d'entrer dans ces concertations, mais auprès de celles qui peuvent être touchées. Je pense aux gens de Saint-Prix qui peuvent être touchés par une démolition partielle du bâtiment et de ceux des quartiers qui se demandent pourquoi ils n'ont pas droit à une part, parmi tous ces choix, des équipements publics. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. Je rappelle que j'ai la fierté, quand même, excusez-moi, d'avoir lancé dès notre arrivée un gros projet de rénovation urbaine, qui s'appelle la rénovation des Blagis, et je crois en effet que le respect que nous devons à tous nos concitoyens c'est de leur offrir la possibilité de vivre dans des logements dignes... »

Mme BOURDET : « On parle d'équipements publics, Monsieur Le Maire (...). »

M. le Maire : « ... et qu'aujourd'hui les logements des Blagis s'acheminent rapidement vers une situation de grande dégradation ; je crois que le projet de rénovation va permettre des relogements dans des conditions dignes. Je ne crois pas que ce soit le centre-ville. »

M. FAYE : « C'est hors sujet ! »

M. le Maire : « On parle bien des quartiers, là ! C'est bizarre, les quartiers, pour vous, ont une définition particulière ! Pas d'autre intervention ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le vœu est rejeté. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

15 – Vœu de l'opposition municipale demandant un moratoire jusqu'aux prochaines élections municipales sur la vente de l'ex conservatoire

M. le Maire : « Ce vœu demandant un moratoire sur la vente de l'ex conservatoire est proposé par quelqu'un qui avait décidé de le vendre, donc c'est intéressant. Je vous en prie. »

M. BUCHET : « Je vais le lire, car ce n'est pas la peine de prolonger les débats, tout a été écrit. J'espère qu'il pourra représenter en effet toute l'opposition municipale, et peut-être interpeler la majorité municipale.

"Considérant que, s'agissant du devenir des bâtiments de l'ex conservatoire de la rue du docteur Soubise, la précédente Municipalité avait engagé un processus de co-élaboration (décision partagée élus-citoyens)" – c'est-à-dire un processus de discussion entre les élus et les citoyens, et nous avons abouti soit à un système de vente, soit à un système de bail emphytéotique, c'est un sujet que je suis venu rappeler ici même pour ne pas l'avoir vu étudié de votre part – "et que l'actuelle Municipalité s'était engagée à ne pas les vendre ;

Considérant que les besoins des habitants et d'équipements publics doivent être préalablement réévalués" – en effet, bien évidemment, entre le moment donné et quelques années après, les besoins et les équipements, on le concède de part et d'autre, peuvent être réétudiés au regard des évolutions et notamment en termes de salles ou d'équipements dans la ville – "qu'il est indécent de brader le patrimoine communal et d'y dépenser un million d'euros d'argent public pour rénover – alors là, je ne reviens pas sur les chiffres avancés par Gilles MERGY – "une salle existante, alors qu'une grande salle accessible peut être rendue publique à peu de frais dès à présent" – je l'avais souligné dans le débat, puisque sans dégager des travaux importants, pour faire une salle, on pouvait avoir une salle publique d'ouverture au public qui soit accessible et aux normes, la salle que nous connaissions jusqu'à présent et qui est la salle principale du conservatoire.

"Considérant la situation financière de la commune, la nécessité d'un débat démocratique apaisé et l'irréversibilité de telles décisions à quelques mois des prochaines élections municipales", je pense qu'il est utile que le Conseil Municipal puisse, réuni en séance ce jour, demander un moratoire.

"VCEU

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre 2018, demande un moratoire :

- *Jusqu'aux prochaines élections municipales sur la vente de l'ex conservatoire ;*
- *Sur les travaux prévus dans l'attente d'une description précise de leur nature et d'une simulation détaillée de leur impact sur la situation financière de la ville."*

Personnellement, je vous le dis franchement : dépenser un million d'euros pour une simple salle, etc., dans le contexte financier que connaît non seulement la commune, mais j'allais dire chacun de ses habitants, cela me paraît tout à fait indécent. »

M. le Maire : « Alors, M. BUCHET, je ne vais pas me lancer dans une grande réponse, je laisserai peut-être Christian compléter, mais globalement, je vous rappelle quand même que les services de la Ville, du temps de votre mandature, avaient évalué les frais de remise simplement en service de ces bâtiments pour le rendre à une utilité publique, à une somme comprise entre 1,5 million et 2 millions d'euros. »

M. BUCHET : *Intervention hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.*

M. le Maire : « Ce sont les chiffres que vous aviez, et d'ailleurs, je vous rappelle que la co-élaboration – nous avons les comptes rendus des réunions que vous avez organisées... M. BUCHET, nous avons les comptes rendus des réunions que vous avez organisées dans le cadre de la co-élaboration dont vous parlez... »

Les interventions suivantes de M. le Maire et de M. BUCHET sont concomitantes.

M. BUCHET : « Attendez, nous avons tout mis sur la table en effet. »

M. le Maire : « ... et vous mettiez comme condition la vente du bâtiment. Vous le savez très bien, c'est écrit noir sur blanc dans les comptes rendus. »

M. BUCHET : « Non, le processus de co-élaboration aboutissait à un bail emphytéotique... »

M. le Maire : « Donc si vous voulez, bon, encore une fois, vous allez chercher les voix là où vous le pouvez, cela vous regarde. »

M. BUCHET : « Deuxièmement, sur le fond, les chiffres que vous avez cités... »

M. le Maire : « Je préfère M. MERGY, qui a le courage de dire qu'il était pour la vente. »

M. BUCHET : « Il a toujours été pour la vente, en effet. Mais la véritable question que vous posez, les chiffres de la mise aux normes, en effet, de l'équipement entier relevaient des chiffres qui ont été avancés. »

M. le Maire : « Vous proposez de le garder ; il faudra bien qu'on le mette aux normes ! »

M. BUCHET : « Ce que je dis ce soir sur la salle, puisque vous voulez une salle publique, je dis que le moratoire sur la vente de l'ex conservatoire n'empêche pas d'avoir une salle publique sans grosse dépense, puisqu'elle existe et qu'elle est accessible, pour le coup, directement de la rue. Il n'y a pas besoin d'aménagement, de mise aux normes, d'accessibilité aux personnes handicapées pour qu'elle soit directement publique et accessible. C'est tout ce que je dis. »

M. le Maire : « Écoutez, M. BUCHET, il y a une cohérence au projet qui veut qu'on accueille des entreprises fontenaisiennes, ce qui impose de séparer des activités, ce qui impose aussi de prévoir des accès pour un équipement public, ce qui impose que cela se fasse dans des conditions de sécurité acceptables pour les gens qui viennent éventuellement dans cette salle. Un million d'euros, M. BUCHET, excusez-moi de vous le dire, mais au prix du mètre carré, je crois qu'on est à 322 mètres carrés, puisqu'il y a tous les abords, l'entrée sur la rue Jean Moulin, toute la mise en accessibilité, tout ce qui est VRD, la toiture, pour tout cela, un million d'euros, c'est un prix qui n'est pas excessif et qui est de l'ordre de... il y a le désamiantage, il y a beaucoup d'amiante dans le bâtiment. »

M. BUCHET : « Honnêtement, j'étais prêt à voter l'équipement (...) si on avait un plan de cohérence d'ensemble... »

M. le Maire : « Alors votez-le, c'est un beau projet, qui a une grande cohérence d'ensemble. »

M. BUCHET : « ... mais un million d'euros pour rénover une salle existante, c'est affolant ! »

M. le Maire : « Écoutez, M. BUCHET, arrêtez ces postures, on est à 322 mètres carrés de rénovation, on a des coûts au mètre carré qui sont, là encore, dans les clous pour la plupart. Écoutez, franchement, qu'est-ce que c'est que ce procès de complot permanent de la Municipalité contre l'intérêt des Fontenaisiens ? Mais vous êtes en plein délire ! On essaie de faire au mieux, avec les équipements que vous nous avez laissés, pour la quasi-totalité, ... »

M. BUCHET : « Je demande un moratoire jusqu'aux prochaines élections pour que vous ne laissiez pas une trace irréversible de votre passage ! »

M. le Maire : « M. BUCHET, vous nous avez laissés avec ce misérabilisme permanent, qui est un mépris des Fontenaisiens. Moi, j'estime que le mépris des Fontenaisiens, M. BUCHET, c'est de laisser les gens dans des équipements dégradés, dans des immeubles dégradés, et c'est ce que vous avez fait pendant des années ! Vous nous avez laissé une ville avec des équipements tous dans un état plus catastrophique les uns que les autres ! La tribune du Panorama était fermée depuis vingt ans, M. BUCHET ; au stade du Panorama, la piste d'athlétisme ne marchait plus depuis dix ans ; le conservatoire Soubise est dans un état pathétique ; la chaudière de l'église a cinquante ans ; les chaudières de la Roue, les chaudières des écoles... »

M. BUCHET (*Intervention concomitante à celle de M. le Maire*) : « La tribune du Panorama, je peux vous dire, quand mon prédécesseur (...), elle était dans le même état. »

M. le Maire : « M. BUCHET, laissez-moi parler ; vous avez eu largement le temps de vous exprimer. Les chaudières des écoles étaient dans un état pathétique ; les toitures de la moitié des bâtiments publics de cette ville étaient dans un état pathétique ; la salle des mariages était dans un état pathétique. Globalement, nous faisons simplement ce pour quoi les Fontenaisiens nous ont élus, c'est-à-dire la rénovation de cette ville et de ses équipements publics. Le projet du conservatoire Soubise est un équipement exemplaire, qui reprend en partie d'ailleurs certains éléments de projet qui existaient dans la ville, à savoir la création d'un hôtel d'entreprises, et à ce titre, je trouve qu'il est très intéressant. Il y aura une salle qui sera polyvalente. Vous ne pouvez pas à la fois critiquer le fait qu'on crée une salle au gymnase du Parc en nous expliquant que c'est véritablement un luxe inouï et nous expliquer qu'il faut qu'on en garde quatorze au conservatoire Soubise parce qu'il faut prévoir les besoins futurs de la population fontenaisienne. C'est absurde ! Vous dites une chose et son contraire en permanence. Vous êtes complètement schizophrène, mais on sait bien qu'on est déjà en campagne, ça ne me dérange pas. M. FAYE voulait intervenir, puis Mme ZINGER ; ensuite, nous passerons au vote. »

M. FAYE : « Je vous remercie, M. le Maire. Vous ne pouvez pas dire que les élus associatifs aient changé d'avis : on était contre avant, on est toujours contre après. »

M. le Maire : « Vous êtes toujours contre, on est bien d'accord. »

M. FAYE : « Et je précise bien une chose : vous avez dit justement que vous faisiez ce pour quoi les Fontenaisiens vous ont élu. Quand on a été élu, on a rencontré les Fontenaisiens, on a rencontré l'association ; j'étais présent avec vous... »

M. le Maire : « Non, vous n'étiez pas présent. »

M. le Maire : « ... et on a discuté et vous vous êtes engagé à ne pas vendre le conservatoire avant la mandature. »

M. le Maire : « Non. »

M. FAYE : « C'était écrit et signé de votre part. »

M. le Maire : « Monsieur, non, je n'ai jamais rien signé de tel... »

M. FAYE : « Je ne vous ai pas interrompu ! »

M. le Maire : « ... et je n'ai jamais rien dit de tel. Il faut arrêter les mensonges, M. FAYE. »

M. FAYE : « On a les écrits ! »

M. le Maire : « Montrez-moi l'écrit ! »

M. FAYE : « Monsieur le Maire vous vous êtes engagé de votre plein gré. »

M. le Maire : « J'ai dit qu'au moment où je parlais, il n'y avait pas de projet identifié pour le conservatoire, ce qui était vrai à l'époque... »

M. FAYE : « Non. »

M. le Maire : « ... mais qui n'est plus vrai puisqu'on a, depuis, constitué un projet. »

M. FAYE : « un autre point : faire une salle d'exposition avec un plafond à 2,30 mètres de hauteur, vous cherchez autour de nous, dans les villes autour, combien de villes ont une salle d'exposition de 180 mètres carrés avec 2,30 mètres de hauteur. »

M. le Maire : « Ce n'est pas une salle d'exposition exclusive, M. FAYE ; c'est une salle polyvalente, qui peut servir pour le yoga, pour plein de choses. »

M. FAYE : « Vous cherchez. Attendez, je continue. Je ne vous ai pas interrompu ! Je ne vous ai pas interrompu. »

M. le Maire, je ne vous ai pas interrompu. Il faut savoir que la remise aux normes, et j'y étais, en début de mandature, j'étais Maire-Adjoint, je m'occupais des bâtiments communaux, c'était 1,5 million d'euros, et on rénoveait l'ensemble du conservatoire. Maintenant, pour 1 million d'euros, on ne rénove qu'environ 20 % – 22 % exactement. Il y a un gâchis de mobilier et d'argent public important. Comme l'a dit Mme BOURDET, il faut faire la différence entre le superflu et l'utile. En ces temps durs, ça me paraît évident. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Donc cette somme-là est une dépense vraiment superflue et qui ne sert à rien. J'irai même plus loin... »

M. le Maire : « C'est votre avis, M. FAYE. Vous l'aviez déjà dans la majorité, vous êtes contre, comme à l'accoutumée, je dirai. »

M. FAYE : « Je dirai même que sur ceci, on est extrêmement clairs : il faut savoir que, et les 500 000 euros pourraient être ce qui manque pour avoir l'équilibre, à la limite on peut envisager de vendre le pavillon du gardien, qui est déconnecté du bâtiment. Ainsi, on a quelque chose à zéro euro pour la ville, de neutre financièrement, et on garde dans le patrimoine municipal un bâtiment utile pour la ville dans l'optique de l'accroissement de population de plusieurs milliers d'habitants... »

M. le Maire : « M. FAYE, nous sommes aux affaires, nous avons un projet qui permet de dépenser moins d'argent communal, je précise, parce que justement on vend une partie du bâtiment. Ce bâtiment n'est pas non plus un élément de patrimoine exceptionnel, donc la ville continue à vivre, elle évolue. Nous allons vendre une partie du bâtiment et en aménager une autre partie pour garder un espace public ; je ne vois vraiment pas en quoi c'est un gaspillage d'argent public. Mais c'est votre avis, vous le partagez, si j'ose dire, et je vous en remercie. Nous allons peut-être passer au vote, si vous en êtes bien d'accord ? Mme ZINGER, pardon. »

M. FAYE : « Écoutez, M. le Maire, je peux finir de parler, quand même ? »

M. le Maire : « Mais M. FAYE, on tourne en boucle, là ! »

M. FAYE : « Je vous précise encore que la vente a fait l'objet d'un recours gracieux... »

M. le Maire : « Très bien. »

M. FAYE : « et qui fait l'objet d'un recours contentieux où les cinq élus associatifs sont partie prenante... »

M. le Maire : « Bien sûr. Comme quasiment tous les actes, tous les projets de la ville aujourd'hui, et même avant, dirais-je, si j'étais méchant. Donc globalement, vous êtes contre, oui ; ça fait vingt-cinq ans que vous êtes contre, M. FAYE. »

M. FAYE : « Parce que l'on tient compte de l'intérêt des Fontenaisiens ! »

M. le Maire : « Oui, l'intérêt des Fontenaisiens, c'est de vivre dans une ville en ruine qui ne se refait jamais. Très bien. Mme ZINGER. Merci de cette contribution. »

Intervention hors micro.

M. le Maire : « M. FAYE, vous ne pouvez pas monopoliser la parole, on n'est pas dans une tribune ! Ce n'est pas la campagne, encore. Donc laissez-nous travailler, vous vous êtes exprimé, Mme ZINGER va s'exprimer, et on va passer au vote, s'il vous plaît. Merci. »

Mme ZINGER : « Merci, M. le Maire. Je voudrais simplement expliquer pourquoi le groupe Communiste s'est associé à la présentation de ce vœu. Tenant compte de l'analyse de l'Adjoint aux finances, qui jugeait que les finances de la Ville ne pouvaient supporter le coût de la remise aux normes et de fonctionnement du conservatoire Soubise, nous avons approuvé la décision de l'ancienne majorité, à laquelle nous appartenions, de se séparer du bâtiment par une vente ou un bail emphytéotique. Mais contrairement à votre démarche, cela devait se faire dans un processus de co-élaboration avec les Fontenaisiens, pour déterminer l'utilisation future des bâtiments, processus qui était engagé depuis plusieurs mois, et que vous avez stoppé dès votre arrivée. Aujourd'hui, il existe un nouvel élément militant contre la vente : c'est l'application du PLU. En effet, le POS ne permettait pas

à un éventuel acquéreur de construire des surfaces supplémentaires, le COS étant trop bas pour cela. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec le PLU, puisqu'il n'y a plus de COS. Seul un bail emphytéotique peut éviter des constructions supplémentaires.

Sur le devenir du conservatoire Soubise – maintien dans le patrimoine communal ou bail emphytéotique à un tiers, et dans ce cas, pour faire quoi – nous défendons une large concertation avec tous les Fontenaisiens de tous les quartiers, aucune association, aussi représentative et active soit-elle, ne pouvant représenter tous les Fontenaisiens. Cette concertation devra être précédée d'informations transparentes et complètes sur les coûts de mise aux normes et de fonctionnement du bâtiment et les capacités financières de la Ville. Elle devra ensuite avoir pour objet une évaluation des besoins de la population. Il ne suffit pas d'affirmer que la Ville n'a pas besoin des salles du conservatoire Soubise ou qu'elles lui sont indispensables. La politique en général et municipale en particulier est une suite de choix de priorités. Il faudrait décider démocratiquement si le maintien du conservatoire Soubise dans le patrimoine communal est une priorité compte tenu des capacités financières de la Ville et des besoins de ses habitants. C'est dans cet esprit que nous sommes co-auteurs de ce vœu, pour demander un moratoire de la vente jusqu'aux prochaines élections municipales. Nous souhaitons que ce délai soit utilisé pour remettre en marche une réelle concertation, et que les démocraties représentatives – prochaines élections – et participative puissent ainsi s'exprimer. »

M. le Maire : « Merci, Mme ZINGER. Alors, il y a quand même un peu du fantasme dans ce que vous dites, c'est-à-dire que dans la mesure où nous restons propriétaires de la partie centrale de la parcelle, il est évident qu'un ensemble immobilier important ne peut pas voir le jour sans que la Mairie n'en soit partie prenante. »

Mme ZINGER : « Et le pavillon ? »

M. le Maire : « Ce sont des parcelles qui sont très petites, si la Mairie reste propriétaire de la partie centrale du bâtiment, dans une copropriété, il ne peut pas se passer quelque chose sans l'aval de la Mairie, excusez-moi, mais ce n'est pas possible. Accessoirement, je vous rappelle que le droit de préemption au contact d'un équipement public est un droit de préemption renforcé. Cela signifie que rien ne peut se faire sans que la Mairie ne soit d'accord. Donc votre crainte, je vous rassure, n'est pas fondée quant à la possibilité d'un... Accessoirement, on a passé une première partie de la soirée à parler des coûts de fonctionnement d'un bâtiment, qui sont quand même d'une vingtaine d'euros du mètre carré, si mes souvenirs sont bons, et par an ; nous pourrions prendre en charge une très grosse surface à entretenir qui ne correspond à aucun besoin identifié chez les Fontenaisiens. Cela correspond à un alourdissement de notre budget de fonctionnement, et vous savez qu'aujourd'hui, ce qui est difficile, c'est bien le budget de fonctionnement, c'est bien de tenir les dépenses courantes, ce ne sont pas les budgets d'investissement, pour lesquels nous pouvons aller chercher des subventions, et que nous pouvons étaler sur de très longues périodes. Globalement, nous avons pu développer un grand programme de rénovation parce que c'était de l'investissement, et nous sommes effectivement très pauvres en fonctionnement. Donc tout cela, à mon avis, n'est pas raisonnable. Vous nous proposez finalement de dépenser plus, soi-disant au nom de l'intérêt financier de la Ville, car, que vous le vouliez ou non, la rénovation et la mise en fonctionnement du bâtiment, nous coûteraient beaucoup plus cher que le projet de la Mairie, qui vend une partie du bâtiment pour financer, quasiment à l'euro près, l'équipement public que nous mettons en service. C'est donc quelque chose qui est équilibré, et qui est raisonnable. Nous continuerons à mettre en œuvre ce projet. Bien sûr, l'opposition a vocation, par nature, à s'opposer, sinon, ce n'est plus l'opposition, comme le disais je ne sais plus quel politicien célèbre, mais je trouve, encore une fois, que ce projet est exemplaire, et nous allons le poursuivre, nonobstant les remarques multiples de l'opposition. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Nous allons passer au vote. Qui est pour ce vœu ? Je vois une opposition unie, enfin. Qui s'abstient ? Je verserais presque une larme quand je repense à un certain Conseil Municipal de la fin de la mandature précédente. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

16 – Vœu demandant une consultation citoyenne pour ou contre votre projet d'immeuble place de Gaulle, présenté par M. P. BUCHET, conseiller municipal.

M. le Maire : « C'est un vœu de M. BUCHET, sur l'immeuble de fond de place. »

M. BUCHET : « Voilà. J'espère qu'il y aura une telle unité également. Je crois qu'on en a parlé tout à l'heure, une fois de plus, vous pensez avoir concerté sur l'aménagement du centre-ville, en ne mettant pas, et vous l'avez reconnu vous-même, le projet d'un immeuble important, puisqu'il est structurant dans l'aménagement de la place, qui est un immeuble qui va se situer entre le marché et le château Laboissière. Je ne parle pas simplement de la Folie, qui fait l'objet de beaucoup de discussions, mais de cet immeuble massif que vous avez décidé d'imposer.

Je crois que, puisque vous ne l'avez pas intégré dans votre concertation, et vous l'avez vous-même reconnu, vous l'avez exclu ; je pense que vu les éléments de discussion que nous avons les uns et les autres, et vous-même, vous n'êtes pas sans savoir que les Fontenaisiens s'interrogent, comme d'ailleurs ils s'interrogeaient, il y a deux décennies, sur le même projet que mon prédécesseur avait, c'est-à-dire un immeuble avec à la place de ce bâtiment Saint-Prix, au moins la partie avant de Saint-Prix, puisqu'en 1994, je me souviens, les logements Saint-Prix étaient murés à cet endroit-là, pour être démolis et y construire, déjà, un immeuble massif.

Vous, vous souhaitez impérativement, et dans des tractations pour lesquelles j'espère qu'on aura gain de cause, c'est-à-dire d'avoir la possibilité de poser des questions au promoteur immobilier, puisque cela fait partie d'un engagement que vous aviez pris pour que les promoteurs immobiliers puissent venir répondre auprès des élus municipaux de leurs projets et des montages financiers avec la Ville, nous demandons, et à travers ce vœu je demande simplement, nous demandons, qu'il y ait une consultation citoyenne sur le projet d'immeuble que vous envisagez sur la place de Gaulle, en fond de place de Gaulle, entre, je suis très précis, entre le marché et le château Laboissière ; pour ou contre, ou abstention. Voilà les sujets qui... parce que si vous persistez dans ce projet – je sais qu'un permis de construire est déposé – si vous persistez dans ce projet à quelques mois des élections municipales, vous prenez les Fontenaisiens en otage d'une décision qui ne leur appartiendrait plus, pour laquelle vous ne les avez pas concertés, et qui va changer irréversiblement, là encore, le visage de notre commune d'ici aux prochaines élections. Donc je vous propose, si vous souhaitez vraiment commencer ce projet – et cela fait partie de la vie démocratique, je vous propose simplement, si vous souhaitez persister dans ce projet – de le mettre dans le cadre d'une consultation citoyenne, peut-être pas dans le sens juridique d'une votation citoyenne, parce qu'on ne peut pas l'avoir dans l'année précédant les élections municipales, mais que vous fassiez une réelle consultation citoyenne sur ce projet. Si vous le maintenez, acceptez qu'il y ait la possibilité donnée aux Fontenaisiens de s'exprimer pour ou contre ce projet. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Je vous rappelle quand même que l'immeuble en question, celui dont vous parlez, faisait partie non seulement des visuels qui ont été vus par plus de 2 000 personnes, y compris sur le Net, mais aussi de la maquette qui a été exposée au Fontenay Scope et sur laquelle se sont prononcés un certain nombre de gens. Globalement, bien évidemment, une consultation ne peut pas directement concerner des affaires qui sont d'ordre privé, de nature privée, qui sont des négociations de type privé. C'est évident.

Maintenant, globalement, je crois que le projet dans son ensemble a reçu un assez large assentiment de la part des concitoyens, en tout cas de tous ceux qui ont souhaité s'exprimer. (*Brouhaha.*) Si vous voulez, je vois bien que vous essayez d'en faire une affaire politique ; très bien. Je crois qu'il y aura, de toute façon, avant qu'il soit construit, une élection, donc de quoi avez-vous peur ? »

M. BUCHET : « Si vous vous engagez à ce qu'il n'y ait pas de choses irréversibles... »

M. le Maire : « Mais vous savez très bien, M. BUCHET, ne dites pas n'importe quoi, vous savez très bien que nous n'avons pas encore délivré le permis, si mes souvenirs sont bons ; il va être délivré, il va y avoir forcément, comme toujours, des recours qui vont s'organiser, ils sont déjà largement organisés sur quasiment tous les immeubles qui ont été prévus à Fontenay, et donc de toute façon, cet immeuble ne peut pas matériellement voir le jour avant les prochaines élections. »

M. BUCHET : « Est-ce que vous vous engagez à ce qu'il n'y ait rien d'irréversible avant les prochaines élections ? » (*Brouhaha.*)

M. le Maire : « M. BUCHET, je n'ai aucun engagement à prendre vis-à-vis de vous. L'engagement, je l'ai pris vis-à-vis des Fontenaisiens... »

M. BUCHET : « C'est ce que je demande. »

M. le Maire : « Les projets que je défends, je les ai soumis, à chaque fois, à une assez large concertation... »

M. BUCHET : « Mais pas celui-là ! »

M. le Maire : « ... et nous avons, je crois, mandat, car un mandat dure six ans, je crois, jusqu'à preuve du contraire... »

M. BUCHET : « Ce n'est pas un chèque en blanc ! »

M. le Maire : « Mais M. BUCHET, ce n'est pas un chèque en blanc : je prends mes responsabilités, encore une fois. Vous les attaquerez, par tous les moyens possibles, y compris d'ailleurs avec des affirmations complètement fantaisistes sur les immeubles que nous construisons sur le parvis du château ; en l'occurrence, il ne s'agit pas du parvis du château, qui n'est pas concerné par l'immeuble. Vous considérez comme massif un immeuble de 40 logements, alors même que nous en détruisons 10, ce qui en fait 31 de plus en fond de place, ce qui est, en gros, ce que l'on peut faire de plus petit en matière d'immobilier et ceci, posé devant les 400 logements de Saint-Prix. Donc si vous voulez, moi je veux bien, vous avez une présentation qui est évidemment tout à fait partisane. Globalement, nous considérons que le projet, tel qu'il est, a une cohérence ; le café-théâtre que nous avons retenu pour être posé sur le parvis a une cohérence, il crée une animation culturelle sur la place ; que l'immeuble d'habitation est de la plus petite taille possible devant un immeuble aussi énorme que celui de Saint-Prix ; que globalement, il permet de créer des cellules commerciales qui permettront de contribuer aussi à l'animation de la place.

Effectivement, cela dérange les intérêts particuliers de certaines personnes, qui voudraient garder un usage privatif de ce fond de place, dont chacun peut constater aujourd'hui qu'il est en fait une zone morte sur la place. C'est une zone de non-vie, le fond de la place de Gaulle. Le parvis du château, aujourd'hui, est dans une situation où il ne s'y passe rien, il n'y a pas de vie ; même quand il était neutralisé, avant qu'il ne soit réutilisé à titre temporaire comme parking, c'était une zone morte dans la place de Gaulle. Donc globalement, moi, je considère que nous avons effectivement un projet de rénovation urbaine, j'y crois, c'est quelque chose que je souhaite pour ma ville, beaucoup de gens me disent qu'ils attendent un projet de ce type pour créer un cœur de ville, pour créer une animation de centre-ville, et qu'ils ne se satisfont pas d'une ville qui continue de décliner, qui continue de mépriser son commerce, qui continue de laisser son centre-ville se désagréger peu à peu. Moi, le sens du mandat que j'ai pris vis-à-vis des Fontenaisiens, c'est de redynamiser le centre-ville, grâce au travail d'un certain nombre d'élus, en particulier de Christian BIGRET que je voudrais saluer ici. Lorsque nous sommes arrivés, il y avait 14 cellules commerciales vides ; aujourd'hui, nous avons une liste d'attente pour venir s'installer à Fontenay. Donc globalement, la possibilité aussi d'agrandir – mais écoutez, les gens qui se posent en démocrates et qui n'écoutent même pas ce que dit le Maire sur un sujet en réponse à une question, sont des gens d'un grand mépris et insultants, encore une fois. C'est toujours la même chose : l'agressivité ne paie pas. Moi, je suis désolé, nous avons fait beaucoup de travail sur le centre-ville, je crois que cela commence à payer. Nous avons un certain nombre d'ouvertures de commerce, nous avons des candidats qui veulent venir s'installer. Une ville attractive, c'est d'abord une ville commerçante. Je crois fondamentalement en cela, et je crois que nous sommes en train de parvenir à réanimer un peu notre cœur de ville. Je crois que nos jeunes Fontenaisiens ont le droit aussi d'avoir des endroits où venir passer un moment, plutôt que d'aller au Plessis-Robinson ou dans d'autres villes voisines parce qu'aucun autre endroit n'est ouvert après 22 h 00 à Fontenay ; je crois qu'avoir une animation sur cette place, c'est un avantage pour tous les Fontenaisiens, de tous les quartiers, parce que le centre-ville appartient à tous les Fontenaisiens, et pas seulement à quelques privilégiés souvent très riches qui défendent leur pré carré sur la place de Gaulle – je pèse mes mots. Merci.

M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Les quatre groupes d'opposition ont déposé des vœux et une question orale, et il y a eu des démarches des différents groupes à titre individuel, en l'occurrence là, c'est une démarche du groupe Socialiste et même si nous partageons pleinement l'objectif, nous n'avons pas été associés à l'élaboration de ce vœu.

Je crois que le centre-ville, vous l'avez dit, M. le Maire, c'est un espace public, du domaine public, qui appartient à tout le monde. Il y a donc plusieurs projets alternatifs pour l'aménagement de cet espace : il y a le vôtre, il y a celui qui est porté par un certain nombre de Fontenaisiens et il y a aussi la solution qui consisterait à ne rien construire sur cet espace, puisque l'on pourrait considérer qu'on a aussi besoin d'ouverture et de ne pas enfermer cette place. Il y a donc plusieurs projets qui sont dans les tuyaux. On est sur le centre-ville, on ne peut pas dire que la concertation sur l'aménagement du centre-ville ait été totalement transparente, puisque le projet le plus impactant a été exclu des différents scénarii de concertation des Fontenaisiens, qui ont été amenés à voter en cours de réunion et sans avoir la totalité des enjeux et des présentations. Il y a eu une réunion publique il y a quelques jours, où il y avait du monde, au moins autant de monde que dans vos propres réunions, ce qui est aussi un temps de la démocratie... »

M. le Maire : « Merci de cet hommage, M. MERGY. »

M. MERGY : « C'est un temps de la démocratie locale. Je crois qu'on ne peut pas considérer que les neuf Fontenaisiens qui ont œuvré pour l'intérêt général, vous pouvez considérer que leur projet est mauvais, mais vous ne pouvez pas considérer qu'ils défendaient des intérêts particuliers, parce qu'ils ont aussi à cœur de promouvoir l'intérêt général et l'animation du centre-ville. »

M. le Maire : « M. MERGY, ne faites pas les questions et les réponses, quand même. Moi, je n'ai mis en cause personne, j'ai parlé de certaines personnes, je n'ai pas parlé des neuf Fontenaisiens, c'est vous qui faites ce raccourci. »

M. MERGY : « Je crois que tout à l'heure vous avez dit, M. le Maire...

M. le Maire : « C'est vous qui faites ce raccourci. Les neuf ne sont pas en cause dans cette affaire. »

M. MERGY : « ... et moi j'ai toujours respecté quand vous prenez la parole ; vous coupez toujours les gens qui prennent la parole. »

M. le Maire : « Vous dites des choses qui sont fausses ! »

M. MERGY : « Vous aussi, M. le Maire, vous dites des choses qui sont fausses ! Mais moi, je ne vous interromps pas. »

M. le Maire : « Non, je ne crois pas ! »

M. MERGY : « Quand vous prenez la parole, moi, j'écoute poliment ce que vous dites ; même si je ne suis pas d'accord avec vous, j'écoute poliment, c'est normal : d'une part, vous êtes le président de l'assemblée, d'autre part vous êtes le Maire. Mais nous sommes élus de l'opposition, nous avons été élus également, donc écoutez ce qu'on a à dire ! De toute façon, c'est vous qui concluez le débat, donc vous avez toujours la possibilité de terminer l'échange et de repréciser votre position.

Tout cela pour dire qu'au sein du groupe Radical, sous le contrôle de mes amis, nous sommes favorables à cette consultation citoyenne puisque, comme l'a dit Pascal BUCHET, ça ne peut pas s'appeler une votation citoyenne compte tenu de la proximité des élections municipales. »

M. le Maire : « Merci. Pour les raisons que j'ai évoquées, nous ne répondons pas favorablement à ce vœu. Nous allons donc passer au vote, parce qu'il y a un moment où... »

Intervention hors micro, se poursuivant pendant l'intervention suivante de M. le Maire.

M. le Maire : « Écoutez, ça fait à peu près deux heures qu'on répète les mêmes choses, dans des sens différents. Messieurs, j'aimerais vous faire un rappel à l'ordre quand même. Je trouve quand même que votre position, votre façon de procéder est une insulte à la démocratie (*Brouhaha*). Vraiment ! Je suis désolé, mais il y a un moment où, quand on remet 50 fois les mêmes remarques, qu'on répète 50 fois la même chose, qu'on refuse d'arrêter un débat, qu'on veut toujours être celui qui parle en dernier, qu'on veut toujours en rajouter une couche, qu'on veut nous emmener jusqu'à 3 h 00 du matin – vous vous en vantez, M. FAYE, à l'extérieur de cette enceinte, et vous venez maintenant vous me dire que ce n'est pas votre... Je dis que ce n'est pas digne ; je dis que ce n'est pas digne. Alors maintenant, parlez, puisque vous souhaitez parler. Je crois qu'il est 22 h 30, il y avait 9 points à l'ordre du jour, cela fait deux heures que chacun s'exprime en boucle pour expliquer tout le mal qu'il

pense de la Municipalité, je crois quand même que globalement, en termes de liberté d'expression, on a largement servi la démocratie. Mais tout le monde a à peu près compris, que vous étiez contre les projets de la Mairie, que vous ne seriez pas pour en sortant, et que nous allions continuer à les mener car nous avons été élus pour cela. Je ne vois donc pas ce que ça apporte de plus, que de faire éternellement le même débat, de façon cyclique, dans cette enceinte ! C'est un mépris des Fontenaisiens qui est immense : vous méprisez votre mandat à un point qui me désole. Je vous le dis. M. FAYE. »

M. FAYE : « Je vous remercie, M. le Maire. Je tenais simplement à rappeler que le 6 novembre, vous avez fait une réunion avec tous les élus, en particulier les élus de l'opposition, au sujet des travaux de la place de Gaulle, qui avait lieu à la salle du château Sainte-Barbe ; le 6 novembre, vous pouvez vérifier dans votre agenda. Lors de cette réunion, Mme la Maire-Adjointe à l'esthétique urbaine nous a expliqué, et j'étais à peu près d'accord avec elle, que l'important dans une place, ce sont les immeubles qui entourent cette place. Or, il faut savoir que lors de la concertation – entre guillemets – que vous avez faite, l'immeuble côté est n'apparaissait absolument pas sur les plans... »

M. le Maire : « Cela fait 22 fois que vous nous le dites ! »

M. FAYE : « Et deuxièmement, sur l'immeuble du fond, on n'avait pas le droit de donner son avis. Si on respecte ce qu'a dit Mme la Maire-Adjointe à l'esthétique urbaine, que l'important, ce sont les immeubles autour... »

M. le Maire : « On a compris, M. FAYE. »

M. FAYE : « ... il est évident qu'il faut reprendre la concertation avec les immeubles. »

M. le Maire : « D'accord, on a compris. L'opposition considère que le bâtiment ne faisait pas partie de la consultation. Vous vous moquez de votre mandat. »

M. FAYE : « C'est vous-même qui l'avez dit, c'est tout ! »

M. le Maire : « Nous avons dit que nous ne pensions pas comme vous ; vous pensez qu'on va se répéter les choses combien de fois avant de passer au vote ? Franchement, vous prenez les Fontenaisiens qui nous regardent, les Fontenaisiens qui nous ont confié un mandat, vraiment pour des imbéciles. Vous voulez pourrir le débat jusqu'à ce que, finalement, l'assemblée municipale elle-même n'ait plus aucun sens, c'est ça, que vous voulez faire ? Vous nous avez posé une question, vous avez évoqué le problème, nous vous avons répondu, vous reposez 50 fois de suite la même question, de la même façon. Écoutez, cela a été dit 12 fois par l'opposition, oui, nous avons bien compris : vous considérez que, comme il n'y avait pas de question spécifique sur le bâtiment – qui fait l'objet d'une transaction privée, d'ailleurs, accessoirement ; nous n'avons donc pas le droit de l'inclure dans ce type de consultation – vous avez considéré qu'il ne faisait pas partie de la consultation. Nous considérons qu'il était présent sur tous les visuels qui ont fait l'objet de la consultation, et donc qu'il a été nécessairement validé avec le reste. Voilà : vous pensez d'une certaine façon, nous pensons d'une autre. Peut-on avancer sur d'autres points, s'il vous plaît ? M. BUCHET, et ensuite, nous passons au vote, parce que franchement, ça n'a aucun sens, je pense que personne n'a le courage de regarder les images pendant quatre heures de gens qui disent la même chose. »

M. BUCHET : « Étant l'auteur du vœu, je tiens simplement à respecter la parole de chacun. J'ai assisté à une réunion de présentation que vous avez faite avec les différents promoteurs et aménageurs du centre-ville, où vous avez expliqué – c'est vous qui l'avez dit, et j'ai entendu ce que vous avez dit – que l'immeuble du fond de place n'était pas dans la concertation. Vous l'avez dit, vous l'avez dit. Nous contestons qu'il ne le soit pas, mais vous l'avez dit. »

M. le Maire : « Je n'ai pas dit cela, mais visiblement, vous êtes spécialistes de l'exégèse des discours du Maire. Je suis très flatté ! »

M. BUCHET : « Au-delà du débat sur ce point, sur le commerce et l'animation, je crois que l'on partage les points de vue que vous avez énoncés tout à l'heure. »

M. le Maire : « Très bien. Je crois qu'on a chacun exposé, peut-on passer au vote ? »

M. BUCHET : « Tous les efforts pour le commerce, quels qu'ils soient, sont à louer... »

M. le Maire : « Allez, oui, on a compris, M. BUCHET. Vous êtes en train de répéter encore une énième fois la même chose, et tout le monde a compris. »

M. BUCHET : « ... ce qui est proposé ce soir c'est qu'il y ait une consultation citoyenne. »

(Intervention hors micro.)

M. le Maire : « Mais tout le monde a compris ! Chacun a pu s'exprimer, plusieurs fois, pour dire la même chose, je vais passer au vote. Qui est pour ce vœu ? Merci. Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté. »

"Vœu demandant une consultation citoyenne pour ou contre votre projet d'immeuble Place de Gaulle" :

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

17 – Vœu pour l'annonce des réunions plénières de la CLI, Commission Locale d'Information du site CEA de Fontenay-aux-Roses, sur les panneaux d'informations municipales et dans le magazine d'informations municipales *Fontenay Mag*

M. le Maire : « Ce vœu est proposé par Mme ALVARO, semble-t-il. »

M. FAYE : « C'est un vœu de l'ensemble des élus du groupe Associatif. »

M. le Maire : « C'est par ordre alphabétique, en fait ; donc ce vœu est rapporté par M. FAYE. Merci. »

M. FAYE : « Il s'agit d'un vœu pour l'annonce des réunions plénières de la CLI, Commission locale d'information du site CEA de Fontenay-aux-Roses, sur les panneaux d'informations municipales et dans le magazine d'informations municipales *Fontenay Mag*.

Je vous lis le rapport de présentation : "du fait de la présence de deux INB (Installation Nucléaire de Base) sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses, il a été créé une Commission Locale d'Information (CLI) pour informer les habitants, vivant dans une zone comprise dans un cercle de cinq kilomètres de rayon autour de ce site, des risques potentiels dus à la présence de corps radioactifs et de déchets nucléaires sur ce site.

Bien que la recherche sur le nucléaire ait cessé sur ce site, la dénucléarisation complète de ce site ne sera terminée qu'en 2034.

La Commission Locale d'Information du site CEA de Fontenay-aux-Roses tient deux réunions plénières par an. Ces réunions sont publiques et ont généralement lieu dans la salle du Conseil Municipal. Des questions écrites peuvent être posées. Mais souvent, peu de Fontenaisiens assistent à ces réunions, car elles ne sont jamais annoncées, ni sur les panneaux d'informations municipales, ni dans le *Fontenay Mag*.

D'où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 17 décembre 2018, souhaite que les réunions plénières de la Commission locale d'information du site CEA de Fontenay-aux-Roses soient annoncées à la fois sur les panneaux d'informations municipales et dans le magazine d'informations municipales *Fontenay Mag*. »

M. le Maire : « Merci, M. FAYE. Il semble que votre intérêt pour la Commission locale d'information du CEA de Fontenay soit en fait assez récent, puisqu'en l'occurrence, les réunions de la CLI de Fontenay-aux-Roses étaient indiquées dans l'agenda du *Fontenay Mag*, jusqu'à une époque récente – en fait, sauf la dernière, en l'occurrence. Je souscris bien volontiers à ce vœu, qui rencontre l'unanimité des présents. Merci, M. FAYE. Nous allons rétablir ce qui, effectivement, a été semble-t-il oublié, la

dernière fois, et qui n'est qu'un oubli. Il faut dire que vous n'avez pas eu de chance, parce qu'il y a à la fois un oubli dans le *Fontenay Mag* et, c'est vrai, le site de la CLI au niveau du Département est en train d'être refondu ; nous sommes donc privés pendant quelques semaines de site CLI, mais il y a généralement un lien, sur le site de Fontenay-aux-Roses, entre le site de la Ville et le site de la Commission locale d'information du CEA de Fontenay. Ce lien est momentanément indisponible, compte tenu de la refonte du site, mais cela devrait logiquement prendre fin dans quelques jours, m'ont assuré les services du Département. Voilà. Donc nous sommes tous d'accord : unanimité, mes chers collègues. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Attends, il faut demander, quand même. »

M. le Maire : « Pardon, excusez-moi, à moins que l'opposition ne soit contre ; excusez-moi, j'ai été un peu vite. Vous êtes pour ? Merci. NPPV ! Non, quand même pas ! »

M. BUCHET : « Nous sommes pour ; simplement, c'est que lors de la dernière séance du Conseil Municipal à propos du CEA et de la radioactivité, une question a été posée, je crois par Jean-Jacques FREDOUILLE, à votre destination, concernant le sous-sol du stade du Panorama, et vous aviez répondu qu'il n'y a pas de radioactivité, alors que nous avons appris quelques jours après qu'il y avait une étude lancée par le Conseil Général en lisant le BOAMP, qui visait l'analyse. »

M. le Maire : « On n'a pas dit ça. »

M. BUCHET : « Je crois qu'il aurait été plus simple, parce que vous en aviez connaissance, certainement... »

M. le Maire : « Il y a une petite inexactitude, dans ce que vous me dites ; on ne s'est pas bien compris, probablement. Il y a eu, en 2013, et c'est d'ailleurs à votre initiative, puisqu'à l'époque, c'était en préparation de la mise en place du terrain synthétique au Panorama, il y a eu quatre études qui ont été diligentées en 2013 sur le site du Panorama. Les quatre étaient des études de surface et relativement éloignées les unes des autres. En fait, c'était un test de surface qui convenait pour ce type d'équipement mais, notamment dans le fossé qui entoure le Fort, qui était beaucoup plus bas et a ensuite été comblé lorsque le site est devenu un endroit où ont été entreposées les ordures, ce que nous a dit l'Autorité de sûreté nucléaire, c'est que les études qui avaient été réalisées jusqu'à présent, leur méthodologie – les mots ont un sens important, parce que l'Autorité de sûreté nucléaire, ce sont des gens qui pèsent leurs mots – la méthodologie de l'étude ne permettait pas d'exclure formellement qu'il y ait une contamination profonde. D'où – et c'était d'ailleurs l'un de mes engagements de campagne, je vous le rappelle – d'où le fait que j'ai demandé au Conseil Départemental de financer une étude qui permette d'exclure définitivement tout doute de contamination, qui est quand même très peu probable, puisqu'on voit bien qu'il n'y en a pas en surface, qu'il n'y en a pas eu dans tous les terrassements voisins de l'EDF, qui sont tous passés sous les portiques qui montent qu'il n'y a pas de radioactivité, donc c'est peu probable. »

M. BUCHET : « D'accord. Ma seule remarque, c'est pourquoi vous n'avez pas apporté cette réponse, l'autre fois, en disant assurément qu'il n'y en avait pas, alors que vous aviez une étude ? Il suffisait de dire qu'une étude est en cours et sera lancée. »

M. le Maire : « Parce que je n'avais pas encore récupéré complètement les études que vous aviez faites, à vrai dire, parce qu'il a fallu les retrouver avant. Je savais qu'il y avait quatre études, mais je n'avais pas pu les lire et voir effectivement quelle était la teneur de la méthodologie, en fait. »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

18 – Vœu pour demander le report des travaux d’extension et de rénovation du gymnase du Parc pour revoir ce projet suite au rapport d’expertise complet de fin juin 2018 et aux travaux effectués durant l’été 2018

M. le Maire : « La parole est au groupe Associatif et Citoyen. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Il s’agit du vœu n° 2, pour demander le report des travaux d’extension et de rénovation du gymnase du Parc pour revoir ce projet suite au rapport d’expertise complet de fin juin 2018 et aux travaux effectués durant l’été 2018.

"Lors de la séance du 25 juin 2018, sur la base d’un rapport d’expertise incomplet le Conseil Municipal a voté des travaux de rénovation et d’extension du gymnase du Parc.

Quelques jours après, suite à la réception du rapport d’expertise complet, le gymnase a été fermé, des travaux de sécurisation d’un montant de 220 000 euros ont été réalisés pendant l’été et le gymnase du Parc a pu rouvrir en toute sécurité en septembre 2018.

Entre-temps, le coût des travaux pour cette extension-rénovation a été fortement revu à la hausse : l’enveloppe financière prévue atteint maintenant 6,9 millions d’euros.

Suite aux travaux de l’été de 2018 qui bénéficient de la garantie décennale, le gymnase du Parc peut être utilisé en toute sécurité.

Un report d’un à deux ans des travaux d’extension-rénovation de ce gymnase, permettrait de revoir ce projet en supprimant les parties non sportives de celui-ci (qui représentent près de 500 mètres carrés : salle de réunion, terrasse, *clubhouse*, bar, circulations inutiles...).

Cela permet :

- De réduire la durée des travaux avec la possibilité de les réaliser principalement par tranches pour limiter les nuisances pour l’école du Parc ;
- De réduire le coût de ces travaux de rénovation et de mise aux normes sportives de ce gymnase : gain financier de l’ordre de 2 millions d’euros.

Cela permettrait aussi de pouvoir se passer de l’installation d’une halle sportive passoire thermique au Panorama : gain de près de 2 millions d’euros.

Ainsi avec l’argent économisé, environ 4 millions d’euros, il y a la possibilité de créer un vrai sixième gymnase poly-fonctionnel et dont la réalisation et le fonctionnement se feraient dans le cadre de la transition écologique.

D’où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 17 décembre 2018, souhaite le report d’un an à deux ans des travaux d’extension et de rénovation du gymnase du Parc pour revoir ce projet, suite au rapport d’expertise afin de :

- Limiter les travaux aux parties sportives et aux structures qui les concernent ;
- Réduire la durée des travaux et étudier la possibilité de les réaliser en plusieurs tranches pour limiter les nuisances pour l’école du Parc ;
- Réaliser une économie de l’ordre de 2 millions d’euros."

4 millions d’euros, il y a une coquille. »

M. le Maire : « Merci. Je pense qu’on a déjà eu largement ce débat au cours de la soirée. Donc là c’est "surtout ne faisons rien, repoussons de deux ans". Donc je propose que l’on passe au vote... et que l’on fasse 2 millions d’euros d’économies sur le dos des sportifs. »

Mme FONTAINE-BORDENAVE : « Non, c'est juste "gérons intelligemment l'argent des Fontenaisiens". »

M. le Maire : « Les sportifs seront contents que l'on fasse des économies sur leur dos, on les en informera, rassurez-vous. Très bien. Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? C'est marrant, M. MERGY, vous nous reprochez de ne pas assez investir mais quand on fait un gymnase, vous ne voulez pas qu'on le fasse tout de suite ! Bref. »

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), J.-M. GASSELIN (pouvoir à M. FAYE), C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.-J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI votent pour.]

19 – Vœu pour associer les personnels et les parents d'élèves des écoles maternelle Jean Macé et élémentaire Parc à la préparation et au suivi des travaux de rénovation et d'extension du gymnase du Parc et pour assurer la sécurité et la santé des enfants et des personnels de ces 2 écoles

M. le Maire : « Vous vous doutiez que nous n'allions pas voter le vœu précédent, finalement ! Mme BOURDET fait la présentation. »

Mme BOURDET : « Effectivement, nous avons l'habitude maintenant, puisque j'ai constaté ce soir à plusieurs reprises que nous avons des fantômes, nous sommes dans la posture et nous sommes schizophrènes. Alors nous allons conclure en présentant un vœu 3, pour associer les personnels et les parents d'élèves des écoles maternelle Jean Macé et élémentaire Parc à la préparation et au suivi des travaux de rénovation et d'extension du gymnase du Parc et pour assurer la sécurité et la santé des enfants et des personnels de ces 2 écoles.

"Lors des travaux de rénovation et d'extension du gymnase du Parc, de nombreuses nuisances vont apparaître, pouvant impacter la sécurité et la santé des enfants et des personnels des écoles Jean Macé et du Parc.

- Circulation des engins de chantiers : importance du choix des lieux de stockage et des installations de chantier ;
- Nuisances sonores ;
- Risque de dispersion de fibres d'amiante lors des opérations de désamiantage ;
- Risque de dispersion de particules fines en particulier lors des opérations de démolition.

D'où le vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en session ordinaire le 17 décembre 2018, pour assurer la sécurité et la santé des enfants et des personnels de ces deux écoles pendant les travaux de rénovation et d'extension du gymnase du Parc, souhaite :

- Que les parents d'élèves et les personnels de ces écoles soient associés à la préparation et au suivi de ces travaux de rénovation et d'extension, via par exemple les conseils d'école ;
- Qu'un détecteur de fibres d'amiante soit installé dans la cour de l'école du Parc pendant les travaux de désamiantage ;
- Qu'un appareil de mesure des particules fines soit installé dans la cour de l'école du Parc pendant les travaux de démolition. »

M. le Maire : « Merci, Mme BOURDET. M. LAFON peut nous dire un mot. »

M. LAFON : « Moi, pour une fois, ce vœu ne me paraît pas totalement hors de propos, il faut le souligner. Je ne suis pas un spécialiste de la mesure de l'amiante dans les cours d'école, donc je voudrais simplement que l'on vérifie, notamment, quel est le protocole. Sur les particules fines, c'est pareil. Donc je dirais que sous réserve de la faisabilité de ces deux points... (*Interventions hors micro.*) Non mais moi, je veux bien, mais je ne suis pas spécialiste de tout ; j'ai compris où les gens spécialistes de tout pouvaient mener les choses, donc voilà. À part cela, la concertation a d'ores et déjà lieu, mais qu'elle soit renforcée me va bien, je n'ai personnellement aucun problème sur ce vœu. »

M. le Maire : « Absolument. La concertation, nous la faisons déjà ; je précise quand même que les protocoles, les procédures de désamiantage sont quand même extrêmement drastiques, qu'il y a des mesures de fibres d'amiante qui sont dites libératoires et donc que, logiquement, on ne doit rien trouver. Mais je suis d'accord sur le fait qu'après tout, une précaution supplémentaire ne nuit pas, et nous pourrons, dans la mesure du possible techniquement, suivre cette proposition. M. FREDOUILLE voulait ajouter quelque chose. »

M. FREDOUILLE : « Merci. Vous m'avez répondu en partie ; moi, ma question était : s'il y a de l'amiante, y a-t-il suffisamment d'amiante pour qu'il y ait un confinement, et dans ce cas-là, il n'y a théoriquement pas de danger pour les cours d'école, s'il y a confinement bien fait. »

M. le Maire : « Il y aura un confinement, logiquement, si j'ai bien compris. Il y a de l'amiante, oui, comme dans tous les bâtiments de la ville, comme à Soubise, notamment. »

M. FREDOUILLE : « Ça, on est d'accord, il y en a partout. Mais il y aura un confinement, vous confirmez ? »

M. le Maire : « Écoutez, moi, c'est ce qu'on m'a dit, en tout cas, sur le dossier technique. Maintenant, sauf... Mais logiquement, il y a confinement. Mais de toute façon, on prendra les mesures qui s'imposent pour être sûr, en plus, que malgré le confinement, il n'y ait pas de fuite d'amiante. Vous savez combien je suis sensible au problème de diffusion de l'amiante, M. FREDOUILLE, sur le plan médical. Très bien, donc tout le monde est d'accord, il n'y a pas d'opposition particulière ? Très bien. Nous adoptons donc ce vœu. Comme quoi, vous voyez, on peut reprocher ce que l'on veut à la majorité, mais nous ne sommes pas si sectaires que nous en avons l'air, puisqu'il nous arrive d'adopter des vœux de l'opposition. Ce qui n'est pas aussi fréquent de la part de l'opposition dans l'autre sens, mais bon, je ne voudrais pas faire un débat. (*Interventions hors micro.*) Non, pas souvent, pas souvent ! »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ QUESTIONS ORALES

Question orale sur la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses, déposée par Annie SOMMIER, conseillère municipale

M. le Maire : « Mme SOMMIER voulait poser une question sur la CLI aussi, mais on y a déjà répondu, en fait. »

Mme SOMMIER : « Je souhaite la poser parce que je veux notamment préciser les dates de l'indisponibilité du site.

La Commission Locale d'Information (CLI) du CEA s'est réunie en séance plénière le 4 décembre dernier.

Cela n'a pas l'air de vous amuser, M. le Maire, mais ce sont des questions qui nous, nous intéressent. »

M. le Maire : « Non, mais moi, je vais à la CLI depuis quelques années, et je vous y vois depuis une époque très récente, donc cela me réjouit de vous voir partager... »

Mme SOMMIER : « Précisément, parce que nous n'avions pas forcément les dates de tenue de ces commissions.

Cette commission... »

(Interventions hors micro.)

Mme SOMMIER : « Je vous amuse beaucoup, décidément. On peut parler, maintenant ? »

M. le Maire : « Allez-y, Mme SOMMIER, en plus c'est vous qui avez le micro. »

Mme SOMMIER : « Cette commission a été instituée afin d'assurer une pleine transparence des activités de l'installation nucléaire de base (INB), notamment son démantèlement, sachant qu'un PPI (Plan particulier d'intervention) est toujours en vigueur.

Un tableau de bord retrace les diverses contaminations encore présentes sur le site et dans les divers rejets vers les égouts et émissaires.

Ce tableau de bord annuel qui doit aussi permettre le "suivi du démantèlement et de l'environnement des INB du CEA de FAR" n'était pas accessible car le site d'information communal n'avait pas été mis à jour depuis 2015 – j'ai regardé encore tout à l'heure, le site n'est pas... ce qui apparaît, c'est "site inactif" encore. On nous avait dit que c'était en raison de problèmes informatiques. Pourriez-vous nous indiquer, M. le Maire, si ces problèmes sont maintenant résolus, sinon, dans quel délai ?

Moi, je demande à pouvoir m'exprimer une fois, ce soir, s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Mais je vous en prie. Simplement, nous avons déjà répondu assez largement. Sur la CLI, encore une fois, le site de la CLI est en cours de révision, il faut bien de temps en temps aussi que les sites se refassent une beauté, si j'ose dire, parce qu'ils vieillissent, comme tous les outils informatiques. Accessoirement, les séances de la CLI sont régulièrement annoncées sur les sites, y compris, d'ailleurs, sur celui du CEA, je vous rassure.

Le tableau de bord est mensuel, il n'est pas annuel : c'est un tableau de bord de toutes les mesures environnementales qui sont faites et qui d'ailleurs, a été mis en place depuis 2014, depuis que j'ai été nommé président de la CLI par le Département. J'ai demandé effectivement que le CEA de Fontenay nous livre, si j'ose dire, un tableau de bord qui soit nettoyé des différences, notamment, d'unités, parce que l'on avait des unités qui étaient en becquerel, en rad, en millisievert pour des volumes éventuellement différents, par kilogramme, par mètre cube, ce qui rendait les choses totalement inexploitables. Depuis, ils font l'effort de nous traduire tout cela dans des données qui soient à peu près correctes, avec des référentiels qui nous permettent de savoir si on est dans la norme ou en dehors de la norme. On est bien sûr, en général, très au-dessous, c'est-à-dire qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de rejet. Vous avez été un peu floue dans votre formulation, sur toutes les mesures environnementales qui ont été faites, depuis maintenant plusieurs années, il n'y a que des mesures qui se sont avérées très en dessous des seuils, c'est-à-dire au niveau de la radioactivité naturelle, puisque la radioactivité n'est jamais nulle sur le sol. Donc ce tableau de bord a cet intérêt.

Par ailleurs, effectivement, deux fois par an, se rajoute à ce tableau de bord mensuel un tableau de bord de l'état d'avancement des opérations de démantèlement, qui est fait par le CEA, en Commission locale d'information puis publié sur le site mis dans le cadre dans le tableau de bord. Voilà. »

Mme SOMMIER : « Vous me permettez de terminer la question ? »

M. le Maire : « Oui, excusez-moi, j'ai répondu avant la fin. »

Mme SOMMIER : « Il y avait effectivement ce problème de non-mise à jour depuis 2015, je maintiens... »

M. le Maire : « Non, c'était le dernier compte rendu, parce qu'ils ont arrêté de faire ce type de compte rendu pour faire des lettres d'information ; la dernière date de juin 2018. Mais c'est sur le site du CEA, je suis d'accord. »

Mme SOMMIER : « Par ailleurs, le relevé de décisions de la réunion plénière du 13 juin 2018 de cette Commission mentionne votre annonce d'une étude sur la radioactivité du sol du site du Panorama, l'ASN ayant précisé que les mesures réalisées ne permettaient pas d'exclure avec certitude l'absence de contamination. Une lecture attentive du BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) du 16 novembre 2018 confirme d'ailleurs le lancement d'une consultation pour cette étude. Sur un sujet aussi sensible, la transparence est indispensable. Or, au Conseil Municipal du 12 novembre 2018, vous avez affirmé qu'il n'y avait pas de contamination du sol du Panorama.

Monsieur le Maire, pourriez-vous vous engager à informer le Conseil Municipal des résultats de cette étude ?

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Mme SOMMIER, dois-je vous répéter mot pour mot ce que je vous ai dit tout à l'heure ? Globalement, vous avez diligenté en 2013 quatre études – vous, quand vous étiez aux affaires, parce que je vous rappelle que c'était vous, les élus, avant – vous avez diligenté quatre études de surface sur le sol du Panorama, qui ne montraient aucune contamination décelable. Les travaux qui ont eu lieu à côté du CEA, dans le cadre de la ZAC du Panorama, n'ont montré aucune contamination décelable. Là, dans la mesure où l'Autorité de sûreté nucléaire nous a envoyé un courrier disant que la méthodologie de ces différentes études ne permettait pas d'exclure formellement une contamination du sous-sol, nous allons diligenter en effet une étude complémentaire dont je ne peux pas vous révéler le résultat puisqu'elle n'est pas commencée, mais dont nous avons lancé la consultation. Encore une fois, ça ne veut pas dire qu'il y a potentiellement une contamination, ça veut dire que la méthodologie des études qui ont été réalisées ne permettait pas de l'exclure formellement. Ce n'est pas pareil, et il ne faut pas faire du catastrophisme à visée électorale. Vous voyez ce que je veux dire ? »

Mme SOMMIER : « Ça suffit, M. le Maire, avec vos visions électorales ! »

M. le Maire : « Ce sont des sujets sérieux, qui méritent tout le sérieux et pas de prendre des postures électorales pour dire « Oh là là, il faut avoir peur, que fait la Mairie ? » La théorie du complot, il faut arrêter ! »

Mme SOMMIER : « Là, ça suffit ! Si maintenant, on ne peut pas poser une question sans qu'on nous oppose des questions électorales, je suis désolée, mais on fera mieux d'aller dormir ! »

M. le Maire : « Mais Mme SOMMIER, permettez-moi de vous dire que le vœu qui a déjà été posé par le groupe Associatif était interrogatif. Là, vous supposez qu'on cache de l'information, c'est encore une fois, une posture qui est une certaine façon de faire de la politique qui date d'il y a longtemps, excusez-moi, vous datez de votre époque, c'est-à-dire qu'en gros, on fait du catastrophisme, de la posture, et du procès d'intention. (*Brouhaha*) Je vous le dis comme je le pense ; maintenant, vous me permettrez de m'exprimer aussi, puisque j'ai le droit aussi à une certaine forme de liberté d'expression, ce n'est pas uniquement réservé à l'opposition sur les blogs en folie !

Nous avons une question orale qui est aussi très importante, qui est posée par Mme SOMMIER, toujours... (*Interventions hors micro*)

Projet d'aménagement de la salle du RDC de l'ex conservatoire municipal, au nom des groupes EELV, Mouvement Radical, PCF et PS

"Depuis 2014, la majorité municipale a défendu plusieurs projets concernant cet équipement public majeur : création d'une maison des artistes, création d'une pépinière d'entreprises, cession totale ou partielle à un prestataire privé.

Le dernier projet en date consiste en la cession de la quasi-totalité de la surface actuelle (1 150 m²) et à l'aménagement d'un espace résiduel de 192 m² (plus 100 m² d'annexe).

Le coût prévisionnel d'aménagement de cet espace résiduel est passé de 120 000 euros à 1 million d'euros en un an.

En réponse aux questions qui ont été posées notamment lors du Conseil de quartier Ormeaux – Renards sur cette dérive financière considérable, le Maire s'est contenté de souligner qu'il ne s'agissait pas du même projet.

Alors que la situation financière de la ville est jugée fragile par la Majorité municipale elle-même, l'utilité de ces travaux, engagés sans la moindre concertation préalable, ne paraît pas évidente.

C'est pourquoi au regard du coût conséquent de cet aménagement (qui représente l'équivalent de 10 points de taxe d'habitation), l'ensemble des groupes d'opposition demandent solennellement au Maire d'apporter les précisions suivantes au Conseil Municipal :

1/ Ce projet d'aménagement a-t-il fait l'objet d'un concours d'architectes et si oui selon quel cadrage préalable ?

2/ Quels ont été les critères de choix du projet retenu ?

3/ Quel est le coût résiduel pour la Ville au regard des éventuelles subventions attendues de la part de l'État, de la Région, du Département ou du Territoire ? Merci de détailler les demandes de subventions qui ont été faites.

4/ De quelles natures précises sont les travaux qui seront engagés ?

5/ Quel est le montant des travaux lot par lot ?

6/ Quel est le montant des études et honoraires ?

7/ Quel sera le coût annuel récurrent lié à l'exploitation de ces locaux ?"

M. le Maire : « Écoutez, il y a environ huit questions qui demandent un dossier complet, et je me propose de vous donner le dossier complet, avec toutes les informations qui vous agrément sur le projet en cours ; on ne va pas se lancer dans un grand exposé de deux heures sur le projet du conservatoire Soubise. Je vous propose de vous donner tous les éléments et d'être à votre disposition si vous avez des questions complémentaires. J'ai bien noté, et tous les éléments vous seront fournis. »

Question orale sur la présence de punaises de lit aux Blagis, déposée par Annie SOMMIER, conseillère municipale

M. le Maire : « Je donne à nouveau la parole à Mme SOMMIER, sur un fléau qui effectivement, joue des mauvais tours à certains de nos concitoyens. Je vous en prie. »

Mme SOMMIER : « Merci. Lors du Conseil de Quartier des Paradis du 28 novembre dernier, des habitants ont réitéré leur demande d'aide pour un problème déjà ancien (plus de deux ans), à savoir, la présence de punaises de lit dans les appartements des Blagis.

Bien avant ce Conseil, une résidente vous avait interpellé à plusieurs reprises car son mari est immobilisé et subit au quotidien les agressions de ces parasites. Elle-même a dû suivre des traitements antibiotiques.

Malgré une intervention coûteuse (600 euros) d'un professionnel, après avoir brûlé une partie de ses équipements, elle ne peut venir à bout de ce fléau.

Nous savons tous que si un traitement global n'est pas entrepris, il n'est pas possible de l'éradiquer.

Aussi je vous demande Monsieur le Maire si pour cela vous avez activé le bailleur et si un relogement des personnes les plus concernées a été envisagé. Il n'est pas possible de laisser des personnes dans un tel désarroi.

Par ailleurs y aurait-il d'autres lieux dans la Ville qui seraient concernés (par exemple, Val Content) ? »

M. le Maire : « M. DURAND. »

M. DURAND : « Mme SOMMIER, vous avez bien fait de poser la question, parce que c'est un problème important qui touche les Blagis, pas uniquement les Blagis, pas uniquement Fontenay, qui touche Paris et même les hôtels de luxe dans Paris. C'est donc un problème large, grave et compliqué.

Nous sommes en relation avec un certain nombre de bailleurs – j'en ai deux en tête, principalement – qui essaient de répondre, chacun avec sa méthode – elles ne sont d'ailleurs pas très homogènes. Il y a des tas de questions qui se posent ; dans le désordre, c'est qui doit payer – parce que vous avez raison de dire qu'une intervention, c'est de l'ordre de 600 euros. Il en faut vraisemblablement trois, et on a des exemples où ce n'est pas suffisant. Je vais faire une erreur volontaire de calcul, trois fois 600, ça fait 2 000 euros – je me trompe, j'ai dit bien volontairement. Accessoirement, est-ce que ces trois passages sont suffisants, il semblerait que la réponse soit non. C'est donc un problème.

Le relogement n'est pas la solution, pas du tout, parce que, pour qu'on reloge les gens et que ça résolve le problème, c'est triste à dire, mais il faudrait brûler leurs vêtements et leurs meubles ! Parce que s'ils déménagent avec leurs vêtements et leurs meubles, ça ne changera rien. Dans le cas précis des Blagis, d'ailleurs, cela veut dire que si en relogant les gens, dans le cadre de la reconstruction, on relogeait des gens avec leurs meubles et leurs vêtements actuels, il y aurait un problème.

Le recensement des cas est très difficile, parce que les gens atteints par cela – ce ne sont pas eux qui sont atteints, c'est leur appartement, bien entendu – n'ont pas tendance à le dire. Donc on sait, dans un certain nombre de cas, parce qu'il y a des gens qui ne peuvent plus financièrement, humainement, ils le mentionnent, on ne connaît pas la totalité des cas, très loin de là. Je connais le cas que vous mentionnez, je ne dirai évidemment pas son nom, c'est une femme dont le mari ne peut pas se déplacer, il est en infirmité que je ne connais pas, ils ont des moyens limités, ils ont eu des interventions financées par HAUTS-DE-SEINE HABITAT, ça n'a pas résolu le problème, qui s'accroît. Maintenant ces bestioles rentrent dans les télévisions, parce qu'elles sont chaudes, et j'en déduis, parce que je ne suis pas expert, que ces bestioles aiment la chaleur. C'est un problème très compliqué qu'on a en tête, et même plus que ça. C'est aussi un problème, je vais le dire de la façon suivante, c'est un problème qui normalement, d'un pur point de vue juridique, passez-moi le terme, parce que le problème n'est pas que juridique, bien entendu, il concerne le locataire et le bailleur. En soi, nous, on n'est ni locataire, ni bailleur, mais il est évident que la réponse de la Ville ne sera pas de dire qu'on n'est pas concerné : on se sent totalement concerné, il faut que l'on trouve comment agir, mais c'est compliqué. On ne peut pas aller voir cette dame et lui dire "tenez Madame, voilà 5 000 euros ou je ne sais quelle somme, et faites venir les spécialistes, pour qu'ils passent dix fois".

C'est un problème que nous connaissons, c'est un problème compliqué, c'est un problème que nous allons essayer de traiter, en relation avec le spécialiste, mais ce n'est pas évident. Ceci étant, vous avez très bien fait d'en parler, je connais la dame susmentionnée, qui est en face de la maison de quartier, mais honnêtement, il n'y a pas que là. »

M. le Maire : « Oui, c'est assez complexe. J'ai vu aussi la dame la semaine dernière, et nous sommes un peu démunis, il faut bien le dire, contre cette espèce de fléau qui est extrêmement compliqué à gérer. M. FAYE voulait ajouter quelque chose. »

M. FAYE : « Merci, M. le Maire. Pour compléter l'information de M. DURAND, ce que la Ville peut faire, c'est qu'elle prévienne, qu'elle puisse prévenir les gens autour, car les petites bêtes peuvent migrer, changer d'appartement, et si les gens sont prévenus autour, au tout début, dès qu'il y en a une ou deux – à Paris on fait ça – au tout début, on peut intervenir ; après, c'est trop tard. »

M. DURAND : « Michel, tu as peut-être raison, et je te le dis très sincèrement, tu as peut-être aussi tort, parce que je ne suis pas sûr de la bonne conduite qu'il faut avoir dans ce cas-là. Tu as peut-être raison, mais je n'en suis pas totalement sûr, parce que déjà, les gens ne le disent pas. Ils commencent à le dire quand le problème devient très problématique, et donc... après, moi, je connais la cage d'escalier en question ; mais il ne faut pas non plus traumatiser les gens, voilà. Nous avons tout dit sur le problème, nous l'avons pris en compte. »

M. le Maire : « Merci. »

Questions orales de l'opposition municipale présentées par M. P. BUCHET

M. le Maire : « Je les cite en partie. »

- *Mise en place des cahiers de doléances à Fontenay-aux-Roses et participation au débat national ?*

M. le Maire : « Sur la mise en place des cahiers de doléances à Fontenay-aux-Roses, oui, il y aura le formulaire de l'AMIF que nous mettrons en ligne avant la fin de la semaine, en l'occurrence. *A priori*, c'est le formulaire standard de l'AMIF, et il y aura un ordinateur dédié à l'accueil de la Mairie, bien sûr, pour les gens qui souhaitent venir le faire directement à la Mairie. »

M. BUCHET : « Est-ce que les doléances seront publiques, "anonymisées" bien évidemment, mais consultables ? »

M. le Maire : « Elles seront envoyées à l'AMIF, et colligées à l'AMIF, qui collige pour toute l'Île-de-France. »

M. BUCHET : « D'accord. »

M. le Maire : « C'est un processus quand même un peu national, quand même. »

M. BUCHET : « Ce serait intéressant, quand même, même s'il faut bien comprendre que ça doit rester anonyme, mais que ces doléances puissent être relevées au niveau des Fontenaisiens, pour savoir exactement quelles sont les récriminations, les doléances prévues par les Fontenaisiens dans ce cadre. »

M. le Maire : « Nous participerons, de toute façon, au débat national, nous aurons donc probablement une idée des doléances éventuellement exprimées dans le cadre de la ville, c'est logique. »

- *Prime de Noël pour les agents municipaux ?*

M. le Maire : « Concernant la prime de Noël pour les agents municipaux, il est évident que la Ville, comme vous le savez, M. BUCHET, donne déjà une prime de novembre, qui est un peu l'équivalent d'un treizième mois ; comme vous le savez aussi, dans le cadre du RIFSEEP, nous avons mis en place une prime de 300 euros qui a été touchée dès juin dernier – 375 euros bruts, je parle de 300 euros nets – et sera complétée par une deuxième prime équivalente en juin prochain dans le cadre de la poursuite de la mise en place du RIFSEEP. Cela correspond à beaucoup d'argent, comme vous l'avez dit, dans une situation où, vous l'avez dit, la Ville est dans une situation difficile sur le plan du fonctionnement. Cela dit, je crois que les économies que nous avons faites, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, nous permettent de faire ce geste, qui va concerner très majoritairement les catégories C, un peu les catégories B à faible salaire, mais essentiellement les catégories C, qui ont été les plus pénalisées par le gel du point d'indice et par l'absence de revalorisation depuis un certain nombre d'années. Donc ceci a déjà été fait, a été évidemment validé par le Comité technique paritaire, et a fait l'objet d'un protocole d'accord signé par les représentants du personnel qui viennent d'ailleurs, pour la plupart, d'être réélus assez massivement, et par la Mairie. Nous n'aurons donc pas de "prime de Noël" en tant que telle, puisque nous avons, d'une certaine façon, anticipé cette affaire et que globalement, nous allons mettre en place ces mesures. »

M. BUCHET : « Ma question était très pratique, puisque j'ai entendu le président de la République demander à tous les patrons de France, y compris tous les responsables... »

M. le Maire : « Nous, nous avons fait les choses avant ! 600 euros nets de primes ont été ajoutés sur les catégories C. »

M. BUCHET : « En plus du régime indemnitaire ? »

M. le Maire : « Dans le cadre du régime indemnitaire. »

M. JP. AUBRUN : « Je ne suis pas sûr que la Fonction publique soit associée à cela ! »

M. BUCHET : « C'est en plus, ou dans le cadre du régime indemnitaire ? Est-ce que dans l'esprit du président de la République, c'était une prime exceptionnelle ? »

M. le Maire : « Cela vient en plus de leur régime actuel. Là, nous avons déjà donné tout ce que nous pouvions, donc... »

M. LAFON : « Il s'adressait quand même au secteur privé ! On peut critiquer le président de la République, mais il y a quand même une chose qui est très claire, c'est qu'il s'adresse au secteur privé, il s'adresse au monde de l'entreprise, et il s'adresse aux patrons, avec une règle qui me paraît assez intéressante, c'est que ce sont les patrons qui font les salaires dans le privé et qu'il serait quand même temps que les patrons, quand ils le peuvent, aient une redistribution des bénéfices qui soit plus vertueuse que celle qui est du court-termisme pour les actionnaires. C'est ce que dit le président de la République. »

M. BUCHET : « Au bon vouloir... »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. On voit que la soirée avance, on commence à faire de la politique ! Je crois que nous avons répondu. Il reste une question "préalable" ! »

- *Une question préalable en début de Conseil suite au jugement du TA de Cergy Pontoise du 13 décembre 2018 relatif aux droits de l'opposition (Facebook et Lettre du Maire) et qui fait suite à ma requête.*

M. BUCHET : « Oui, elle n'est plus tellement préalable, très honnêtement. Il est vrai que, vous parliez des recours, que les Fontenaisiens doivent faire vis-à-vis des choix municipaux. Moi, j'ai fait essentiellement deux recours, le premier visait l'organisation municipale et les droits d'expression des élus qui n'appartiennent pas à la majorité municipale. Le premier était sur le règlement intérieur en 2014, qui nous a donné raison et visait notamment le fait que l'on trouve une tribune d'une page. Alors, le hasard des choses fait qu'il y a toujours une page, maintenant, mais pour d'autres raisons qui sont plus liées au fait qu'une partie de votre majorité en soit sortie.

J'avais déposé, en 2016, un deuxième recours visant les droits d'expression des élus minoritaires, parce que j'avais été particulièrement choqué, et je vous en avais fait part, d'une lettre que vous aviez diffusée à tous les habitants, sur papier de qualité, pour ne pas reprendre quelque intitulé objectif qu'il soit, disant, sans entrer dans les détails, que s'il fallait augmenter les impôts, c'était la faute du prédécesseur, c'est la faute à l'État, c'est la faute à untel ou untel, sans même que les uns ou les autres puissent y répondre. J'avais demandé un droit de réponse, vous me l'avez refusé. Et c'est vrai qu'à partir de là, je me suis dit au fond, je vois les outils se multiplier, on parlait tout à l'heure d'une plaquette pour les promoteurs immobiliers, de plaquette pour tel ou tel public... »

M. le Maire : « "Une plaquette pour les promoteurs immobiliers" ? Mais M. BUCHET, vous vous rendez compte des mots que vous employez ? »

(Brouhaha.)

M. BUCHET : « La plaquette où les promoteurs... On ne va pas y revenir, ce n'est pas le sujet. Excusez-moi, ce n'est pas le sujet. »

M. le Maire : « La *fake news* à l'œuvre ! »

M. BUCHET : « Les différentes publications municipales, on va dire. À cela s'ajoutent de plus en plus d'outils. En effet, il y avait le site de la Ville – en sachant que le site de la Ville, on peut s'autoriser et ça, c'est la loi, à donner une tribune qui soit différente de celle qui est diffusée dans le magazine municipal et notamment sur les réseaux sociaux, j'avais souligné *Facebook*, puisque vous avez mis en place, et c'est une bonne chose, je tiens à le dire, un *Facebook* de la Ville, et il y a un *Twitter*, également, de la Ville, si j'ai bien compris, il y a aussi *Instagram* depuis que j'ai déposé ce recours.

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a mis deux ans pour les allers-retours avec vos avocats – parce que moi, j'ai fait mon recours sans avocat, c'est un recours de médecin, qui a parfois quelques limites. En tout cas, ce recours manifestement a été entendu, puisque malgré les contestations des avocats payés d'ailleurs par les impôts et qui vous ont défendu, le jugement a été rendu le

13 décembre dernier, donc il y a peu de temps, c'est pour cela que je posais la question à ce Conseil Municipal. Je vais simplement résumer ce qui a été dit, d'enjoindre le Maire de Fontenay – donc vous-même – à laisser un espace et à trouver les modalités d'un espace d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité – pour reprendre exactement les termes – dans la page Facebook de la commune, et dans la *Lettre du Maire* ou tout équivalent qui pourrait de nouveau survenir en termes de publication. Voilà. J'espère que vous allez donner suite à ce jugement. Ce que je dis simplement, c'est qu'il ne faut pas que le fonctionnement d'une Municipalité conduise, pour faire valoir ses droits, à être obligé d'avoir des recours auprès des tribunaux. Cela vaut pour les citoyens, cela vaut pour les élus. Et donc j'espère, en tous les cas, qu'au-delà de cette affaire, vous puissiez entendre le fait qu'il puisse y avoir aussi des droits à respecter et que vous puissiez les mettre en œuvre. »

M. le Maire : « Merci, M. BUCHET. Vous me permettez de prendre encore une ou deux minutes pour vous dire que nous n'avons pas tout à fait la même lecture du jugement – comme c'est bizarre. Moi, je note que le jugement vous a donné tort sur les demandes que vous formuliez vis-à-vis du site internet, vous a donc débouté ; qu'il vous a débouté sur les demandes que vous formuliez sur le compte *Twitter*, il vous a donc débouté ; qu'il ne vous a pas donné raison sur le règlement intérieur, puisqu'il n'y a ni injonction, ni astreinte, et qu'il vous a effectivement donné partiellement raison sur la lettre d'information et sur la page Facebook. Alors, la page Facebook, très honnêtement, l'opposition ne s'y exprime pas, mais la majorité non plus. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'expression politique au sens strict du terme sur la page Facebook aujourd'hui, qui est essentiellement une page institutionnelle où l'on explique aux gens à quel moment ils vont pouvoir s'inscrire au repas des Anciens, par exemple. Honnêtement... (*Brouhaha.*) Alors évidemment, quand on fait des travaux, on peut considérer que c'est une ode à ma gloire, mais puisque vous m'avez expliqué que toutes les Mairies font des travaux, ça ne doit pas être spécifique ! »

M. BUCHET : « Quand c'est partagé essentiellement par votre cabinet, ça veut dire qu'il y a un message politique ! »

M. le Maire : « Non, pas Facebook, je suis désolé ; maintenant, moi, je note que de toute façon, la plupart des villes, aujourd'hui, étaient dans la même situation que nous, c'est-à-dire que c'est effectivement un média nouveau qui est en train de prendre de l'importance. Le juge a jugé que sur le site internet de la Ville, nous respectons parfaitement les droits de l'opposition, donc nous trouverons un moyen de mettre une information politique proportionnée, et d'ailleurs du coup, d'y mettre aussi la nôtre, puisque pour l'instant, elle n'y est pas non plus, sur la page Facebook. Voilà. Bon, sinon, sur la lettre d'information aux Fontenaisiens, moi je considérais – mais peut-être que j'ai tort, le juge dit le droit – mais moi j'estime qu'un Maire qui est élu a, lorsqu'il est dans une situation particulièrement brutale, comme ça a été le cas, obligé d'augmenter les impôts parce qu'un gouvernement décide de 11 milliards d'économies sur les collectivités territoriales, oui, j'estime qu'il y a une légitimité à s'adresser à ses mandants pour dire "j'ai pris un engagement que je ne peux pas tenir et je tiens à vous dire pourquoi". Maintenant, je ne doute pas que vous auriez préféré pouvoir dire tout le soutien que vous apportiez à la mesure prise par M. HOLLANDE, d'amputation des dotations des collectivités territoriales, je mesure la privation de droits que j'ai réalisée vis-à-vis de vous... »

M. BUCHET : « Tout à fait, tout à fait ; ce que j'ai dit à l'AMF, j'aurais pu l'écrire dans cette lettre. »

(*Interventions hors micro.*)

M. le Maire : « Écoutez, on ne vous a pas entendu beaucoup soutenir la Municipalité à ce moment-là ! »

M. BUCHET : « Ah si, demandez à Philippe LAURENT les vœux qu'on a déposés ensemble à l'AMF ! »

M. le Maire : « Cela dit, M. BUCHET, moi, si vous souhaitez que nous refassions à l'occasion d'un prochain budget... Puisque sur cette affaire, quand même, qui est passée depuis deux ans, on peut dire qu'on est quand même un peu dans du refroidi, qu'on le veuille ou non, mais si vous souhaitez que l'on refasse une information à nos concitoyens sur la situation financière de la Commune, où nous laisserions une part significative à l'opposition, moi, je n'y vois aucun inconvénient, mais cela va faire encore une publication hors *Fontenay Magazine*, et je crains que vous ne soyez, par nature, opposé à ce type d'information. Je ne sais donc pas comment nous allons faire ! »

M. BUCHET : « C'est un rappel à la loi, que le jugement vous fait, M. le Maire. »

M. le Maire : « Oui, mais encore une fois, il n'y a pas d'astreinte ; d'ailleurs, il ne vous a pas condamné aux dépens, ni nous ! »

M. BUCHET : « J'espère qu'il n'y a pas besoin d'astreinte pour appliquer la loi. »

M. le Maire : « D'ailleurs, très honnêtement, la Ville ne fera sûrement pas appel, puisqu'il nous est quand même plutôt majoritairement favorable... »

M. BUCHET : « Moi non plus. »

M. le Maire : « ... en dehors de la page *Facebook*. Mais la page *Facebook*, oui, bon, pourquoi pas. »

M. BUCHET : « Et cela fera jurisprudence, pour la page *Facebook*, parce que vous n'êtes pas le seul dans ce cas-là, on est d'accord. »

M. le Maire : « Je pense, oui, je pense. »

M. BUCHET : « Cela fera jurisprudence dans toutes les communes de France. »

M. le Maire : « Maintenant, je vous proposerai, si nous faisons une page d'informations sur la situation financière de la Ville, une part, bien sûr, d'expression à l'occasion d'un prochain budget. »

M. BUCHET : « J'attends vos propositions pour respecter le jugement. »

M. le Maire : « Écoutez, c'est parfait, ce, d'autant que la situation financière de la Ville est plutôt bonne, maintenant. »

M. le Maire : « Mes chers collègues, je tiens à vous remercier pour votre présence, vous souhaiter bien évidemment de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, et je vous donne rendez-vous le 18 février prochain pour le premier Conseil Municipal de l'année 2019. À très bientôt. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et 15 minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME 19 FEV. 2019

Fontenay-aux-Roses, le

**Le Maire
Conseiller Départemental**

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION
Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie

